



**SANCEY**

# Bulletin Municipal



Octobre  
2017 N°2



## Sommaire

<b>P 3</b>	<b>Sommaire</b>
<b>P 4</b>	<b>Publication</b>
<b>P 5</b>	<b>Le mot du Maire</b>
<b>P 6</b>	<b>Les élus nationaux, régionaux, départementaux et locaux</b>
<b>P 7</b>	<b>Les réalisations à Sancey en 2016</b>
<b>P 8 et 9</b>	<b>Commentaires budgétaires 2017</b>
<b>P 10 à 12</b>	<b>Le compte administratif communal 2016 de Sancey</b>
<b>P 13</b>	<b>Le compte administratif lotissement la Prairie Sancey 2016</b>
<b>P 14</b>	<b>Le compte administratif de l'eau 2016 de Sancey</b>
<b>P 15</b>	<b>Les budgets primitifs 2017 lotissement et eau de Sancey</b>
<b>P 16 à 18</b>	<b>Aménagement centre bourg</b>
<b>P 19</b>	<b>Sancey en quelques nombres</b>
<b>P 20</b>	<b>Aménagement rue de Lattre de Tassigny Plan local d'urbanisme</b>
<b>P 21</b>	<b>La forêt communale</b>
<b>P 22</b>	<b>AMI bourg-centre (Appel à manifestation d'intérêt)</b>
<b>P 23</b>	<b>Autres appels à projets</b>
<b>P 24</b>	<b>Le budget communal primitif 2017 de Sancey 1<sup>ère</sup> partie</b>
<b>P 25</b>	<b>Diagrammes du budget de fonctionnement 2017 de Sancey</b>
<b>P 26</b>	<b>Plantes invasives existantes sur la commune de Sancey</b>
<b>P 27</b>	<b>Cantons et parcelles de la forêt communale, renouvelée du Japon</b>
<b>P 28</b>	<b>Diagrammes du budget d'investissement 2017 de Sancey</b>
<b>P 29</b>	<b>Le budget communal primitif 2017 de Sancey 2<sup>ème</sup> partie</b>
<b>P 30</b>	<b>Embellissement du village</b>
<b>P 31 à 33</b>	<b>Programme zéro phytosanitaire</b>
<b>P 34</b>	<b>Reconnaitances et retraites</b>
<b>P 35</b>	<b>Epilogue de la Communauté de communes du vallon de Sancey</b>
<b>P 36</b>	<b>Informations du Centre de secours de Sancey</b>
<b>P 37</b>	<b>Informations de la Brigade de gendarmerie de Sancey</b>
<b>P 38</b>	<b>Nos rues ont une histoire</b>
<b>P 39</b>	<b>Images anciennes</b>
<b>P 40</b>	<b>Etat civil 1916 et 2016</b>
<b>P 41 à 45</b>	<b>Informations générales communales</b>
<b>P 46 et 47</b>	<b>Liste des associations sises à Sancey</b>
<b>P 48 et 49</b>	<b>Les horaires des services</b>
<b>P 50</b>	<b>Procédures d'urgence pour contacter pompiers et Gendarmerie</b>
<b>P 52</b>	<b>Images 2016 et 2017</b>

Trois suppléments, de quatre pages chacun, adressés à tous les habitants des villages faisant partie des trois syndicats - SGBI Note N°13, SIVU Note N°14 et SIVOS Note N°11 - sont joints à ce bulletin.

Directeur de la publication : Frédéric Cartier

Rédacteurs : Jeanne-Antide Chatelain

: Jean-Jacques Monnot

Contributeurs : Pierre Picard p 21

Nature environnement Belleherbe-Sancey (NEBS) p 26, 33

Bertille Voguet (Fredon) p 32, 33

Jean-Charles Poux p 38

Crédit photos :

- Couverture : Jean-Jacques Monnot - cartes postales collection privée
- Page 26 : Gabriel Aubry (NEBS)
- Page 52 : Jean-Jacques Monnot

Crédit tableaux :

- Pages 25 et 28 : Sandrine Vautherin

Publication annuelle de la commune de Sancey N°2

Imprimé par Imp. Chopard - MAÏCHE - 03 81 64 08 19 

## Le mot du Maire

En tout premier lieu, je tiens à vous remercier pour votre soutien lors de ma candidature à l'élection législative. Ce moment, même s'il n'a pas abouti à mon élection, m'a enrichi à travers les multiples contacts que j'ai pu avoir tant dans notre ruralité que dans le milieu urbain où tout n'est pas aussi noir qu'on veut le dire. Certes, des difficultés, des injustices existent, mais des personnes s'impliquent pour aider, combattre certaines minorités aux objectifs non républicains avoués. Cette expérience renforce ma détermination à agir pour notre territoire.

Dans ce bulletin, nos projets municipaux bien avancés sont développés :

- engagement communal dans le programme **zéro phytosanitaire**, ce qui impliquera de la part des habitants des réactions et comportements différents par rapport aux habitudes précédentes liées au désherbage chimique ;
- **finalisation du Plan local d'urbanisme (PLU)** de Sancey permettant aux acteurs économiques (agricoles, artisans, commerçants) et particuliers de disposer d'orientations raisonnables pour le développement de Sancey jusqu'en 2035 ;
- **rénovation de notre éclairage public**, pour améliorer ce service tout en réalisant des économies de fonctionnement ;
- approfondissement de différents projets répondant à **l'Appel à manifestation d'intérêt de notre bourg centre** (AMI bourg-centre) pour continuer à dynamiser Sancey ;
- **valorisation de notre forêt communale.**

Ces projets suivent la concrétisation de 2 investissements majeurs :

- aboutissement à l'automne de **notre école intercommunale** qui illustre, lorsque la volonté des Conseillers municipaux des villages voisins est présente, qu'il est possible de concrétiser des projets qui maintiennent, au niveau des moyens, notre ruralité au niveau de la réalité urbaine ;
- achèvement de la 1<sup>ère</sup> partie de l'aménagement du village par la **réalisation des deux premières tranches** : place Jeanne d'Arc et rue du 7 septembre 1944.

**Cette dynamique est permise par la conjonction de plusieurs conditions :**

- des finances saines qui ne sont pas emprisonnées par de lourdes dettes ;
- des capacités d'investissement augmentées par la fusion et facilitées par des dépenses de fonctionnement contraintes et des taux de taxes communales raisonnés ;
- une ambiance municipale tournée prioritairement vers l'intérêt général de notre commune et fatalement celui du vallon.

**Seule réserve à cet optimisme, le comportement de l'Etat :**

- avant la création de la commune nouvelle, par décision de l'Etat, nous avons perdu 27 787 € de Dotation globale de fonctionnement (DGF) en 2014 et 2015. Suite à la création de la commune nouvelle, la DGF est gelée pendant 3 ans. Quid en 2019 ?
- Comment la suppression annoncée de la taxe d'habitation, 241 412 € en 2017, sera-t-elle compensée ?

Vos représentants municipaux s'évertuent à poursuivre cette démarche, c'est leur rôle. Ils comptent sur le soutien des associations qui, par leurs activités, renforcent le renom de notre secteur. Ils sont sensibles à l'adhésion des habitants qui s'impliquent dans l'organisation de la fête des voisins, contribuent à l'embellissement de notre commune, font preuve de solidarité à travers notamment les quêtes annuelles de l'opération brioches et contre le cancer.

Merci à tous ceux qui favorisent le renforcement de notre qualité de vie.

## Les élus nationaux, régionaux, départementaux et locaux

- **Sénateurs du Doubs** : Bourquin Martial, Gersperrin Jacques, Longeot Jean-François ;
- **Député de la 3<sup>ème</sup> circonscription du Doubs** : Sommer Denis ;
- **Conseillers régionaux de Bourgogne-Franche-Comté** : le Doubs est représenté par 20 élus sur les 100 que comprend l'assemblée : Acard Julien, Aebischer Elise, Amella Sophie, Ayache Patrick : 11<sup>ème</sup> vice-Président, Bardi Luc, Branget Françoise, Chiappa-Kiger Myriam, Comte-Deleuze Catherine, Darteville Jean-Pierre, Dufay Marie-Guite : Présidente, Fonquernie Sophie : 14<sup>ème</sup> vice-Présidente, Genre Patrick, Hakkar Yacine, Inezarene Salima, Lucchesi Liliane, Marthey Arnaud, Montel Sophie, Mulot Laurence, Nedey Valère, Ricciardetti Jacques, Sommer Denis ;
- **Conseillers départementaux du canton de Bavans** : Chassery Marie et Nappey Rémy ;
- **Doubs central** <sup>(1)</sup> : Nappey Rémy : Président, Cartier Frédéric : 2<sup>ème</sup> vice-président, Brand Yves, Monnot Jean-Jacques, (44 membres dont 7 pour la CCPSB et 3 de Sancey) ;
- **Communauté de communes du pays de Sancey Belleherbe (CCPSB)** <sup>(1)</sup> : Brand Christian : Président, Biguenet Thierry, Brand Yves membre du bureau, Cartier Frédéric membre du bureau, Graizely Damien, Chatelain Jeanne-Antide, Faivre Bertrand, Monnot Jean-Jacques membre du bureau, Pezeux Claude membre du bureau, Poux Jean-Charles membre du bureau, Rouhier Dominique, (42 membres dont 10 pour Sancey).
- **Conseil municipal de Sancey** <sup>(2)</sup>

Cartier Frédéric	<b>Maire de Sancey</b> , commission Appel d'offres
Biguenet Thierry	
Brand Yves	1 <sup>er</sup> adjoint, commission Finances-extension économique
Chabod Jean-Marie	3 <sup>ème</sup> adjoint, commissions Aménagements bourg-centre, Rue de Lattre, Employés communaux, Forêt-communaux, PLU
Chatelain Jeanne-Antide	4 <sup>ème</sup> adjoint, commissions Fêtes-cérémonies, Information munic.
Cordelier Christiane	5 <sup>ème</sup> adjoint, commission Fêtes-cérémonies
Cuenot Jean-François	commission Jeunesse-sports-culture
Defrasne Guy	commissions Sécurité-voirie-réseaux-ruisseau-éclairage-public bâtiments communaux, Permis de construire,
Dromard Danièle	commissions Embellissement-qualité de vie, Médiathèque
Faivre Bertrand	commission Finances-extension économique
Fleury Bernadette	
Graizely Damien	commission Sécurité-voirie-réseaux-ruisseau-éclairage public- bâtiments communaux
Jacquet Monique	commissions Embellissement-qualité de vie, Médiathèque
Jouillerot Philippe	
Monnot Jean-Jacques	2 <sup>ème</sup> adjoint, commissions Aménagements bourg-centre, Rue de Lattre, Circulation-déplacement, Information municipale, PLU, <b>Président du SIVU</b> , Conseiller délégué aux employés communaux
Mougey Gustave	
Noirot Eric	
Normand Michel	Conseiller délégué à la forêt et aux communaux.
Pezeux Claude	
Poux Jean-Charles	<b>Président du SIVOS</b>
Renard Béatrice	
Renoud Virginie	commission Jeunesse-sports-culture
Rognon André	commission Permis de construire, bâtiments communaux
Rouhier Dominique	<b>Président du SGBI</b>

(1) Outre les Présidents, seuls sont indiqués les délégués de Sancey

(2) Sont indiquées les fonctions d'adjoint, de Conseiller délégué et de co-responsables de commission

## **Les réalisations à Sancey en 2016**

### **Suppression de la cabine haute rue de Lattre de Tassigny**

Ces travaux provisionnés par le Conseil municipal de Sancey le Grand en 2015 ont été inscrits par anticipation dans l'aménagement de la rue de Lattre de Tassigny. Le montant de ces travaux s'est élevé à 69 650 €. Ils ont été subventionnés par le SYDED à hauteur de 80 %, d'où la part restant à la charge de la commune de 28 244 €.

### **Enrochement montée de Voitre**

Ces travaux décidés en 2015 par le Conseil municipal de Sancey le Long ont eu pour objet de renforcer la berge de la rive gauche de La Baume tout en améliorant la circulation au carrefour de la montée sur le haut de Voitre. Ils ont été réalisés par la société Mougey TP de Crosey le Grand pour la somme de 12 055 € HT.

### **Berge du ruisseau des Aussanges et pont route de Voitre**

Le Conseil municipal a décidé, suite à une érosion de la berge située à l'arrière du lotissement des Soyottes, de renforcer par un enrochement la rive gauche du ruisseau des Aussanges, afin de maintenir le cheminement aux véhicules de défruit. Le coût de cette opération s'est élevé à 3 780 € HT soit 4 536 € TTC.

Souhaitant compléter cette opération, à l'exemple de ce qui a été réalisé voici plusieurs décennies successivement au pont dit de "chez Mion" (carrefour RD N°31 et N°464) et au pont Frénon (entrée de la ZA Corvée Mourey), les deux buses existantes ont été remplacées par un pont cadre. Le montant de cette opération réalisée par la SARL Brand JC a été de 24 592,40 € HT soit 29 510,88 € TTC.

### **Aménagement du centre bourg**

La première provision pour ce projet votée par le Conseil municipal de Sancey le Grand, à hauteur de 270 000 €, remonte à 2012. Consolidée au fil des ans, cette enveloppe est portée à 335 000 € en 2015, puis à 849 200 € en 2016. Le résultat de l'appel d'offres pour le chantier, hors enfouissement des réseaux secs avec rénovation de l'éclairage public pour ce secteur s'est élevé à 578 245,24 € HT soit 693 824,29 € TTC. Un développement sur ces travaux est présenté pages 16 à 18.

### **Numérisation des réseaux**

Effectuée en 2010 par la société Sopreco pour la commune de Sancey le Grand pour un montant de 39 998,80 € HT, cette action a été étendue aux réseaux de l'ancienne commune de Sancey le Long pour la somme de 27 930 € HT, subventionnée à 50 % par l'Agence de l'eau soit 13 965 €. L'objectif, à terme, est de disposer des données numérisées permettant, lors de la délivrance des permis de construire de situer les réseaux, de suivre et actualiser l'évolution des réseaux et à l'aide d'une tablette par exemple, d'effectuer une localisation précise d'un regard ou d'un raccordement lors d'une recherche sur le terrain.

Sont envisagés dans l'avenir les ajouts des réseaux secs, des chemins communaux et de la forêt communale. Cet objectif sera pleinement atteint lorsque la numérisation du cadastre aura été réalisée sur la commune de Sancey, faisant coïncider le cadastre avec les références types GPS.

### **Numérisation de l'état civil**

La société Com'est a procédé à la numérisation de l'état civil de l'ancienne commune de Sancey le Long de 1913 à 2015 pour la somme de 900 € TTC.

## **Commentaires budgétaires 2017**

### **Contributions au financement de la nouvelle école**

La commune de Sancey contribue, comme les cinq autres (Belvoir, Chazot, Orve, Rahon, Vellerot lès Belvoir) qui composent le Syndicat intercommunal à vocation scolaire (SIVOS), au financement de la construction de l'école. La contribution pour l'année 2017, déterminée au prorata des habitants des communes (1 845 habitants, dont 1 318 pour Sancey) est pour Sancey de **44 648 €** sur les 62 500 € du budget investissement 2017 du SIVOS. Le Conseil municipal a approuvé la vente pour l'euro symbolique au SIVOS du terrain d'une valeur de **50 000 €** appartenant à la commune de Sancey sur lequel l'école est construite.

### **Plan local d'urbanisme (PLU)**

Ce projet, jugé majeur par le Conseil municipal, initié l'an dernier, se poursuit en 2017. Outre le marché avec l'Agence de développement et d'urbanisme (ADU) du pays de Montbéliard, des études pour établir un diagnostic des zones humides pour les zones potentielles projetées par Sciences environnement pour un devis estimatif de 3 847,00 € HT ont été validées. Pour mémoire, le coût du PLU est évalué à **35 000 €**, dont 28 000 € ont déjà été engagés. Dans la perspective d'offrir à la vente de nouvelles parcelles de terrain, le Conseil municipal a approuvé le provisionnement de fonds (86 000 €) permettant l'achat de terrains privés afin d'initier au plus tôt les démarches pour la création d'un nouveau lotissement.

### **Création de pistes forestières**

Souhaitant poursuivre la valorisation de la forêt communale, les élus ont décidé sur proposition de la commission forêt de créer 9 tronçons de pistes forestières, dont certains avec place de retournement, répartis sur les deux anciennes communes, sur une longueur d'environ 5 km pour des travaux évalués à **24 000 €**.

### **Signalétique**

Saisissant l'opportunité de la création de la commune nouvelle et l'harmonisation des adresses demandée par la poste, le projet signalétique, évalué à **8 039 € TTC**, comprend :

- le renouvellement de certains panneaux de rue,
- la distribution de numérotation des habitations (66 N°),
- l'installation de 24 panneaux indiquant les 15 hameaux habités de la commune.

Cette amélioration est complétée par une signalisation particulière :

- des habitations du hameau de Voitre très éclaté,
- de la forêt communale de Sancey,
- des particularités touristiques de Sancey avec le village natal de Sainte Jeanne-Antide Thouret et l'église Saint Martin de Tours classée.

Enfin, la commune a installé 4 nouveaux supports de fléchage de services, commerces et artisans sur lesquels les services, commerçants et artisans ont pu commander des lames.

### **Extension des études d'aménagement des abords des RD N°31 et N°464**

Suite à la réalisation de 2 des 4 tranches de travaux de l'aménagement du centre bourg, et aux études en cours de finalisation des rues de Lattre de Tassigny et de la Yèse, les responsables de la commission ont proposé le lancement d'un appel d'offres pour l'étude de l'aménagement de la Grande rue et de la route de Besançon (RD N°464) ainsi que la dernière portion de la RD N°31 de la chapelle à la sortie en direction de Laviron. Cette réflexion approfondie s'insère dans un plan général d'amélioration de la sécurité des différents usagers et de la valorisation des deux axes principaux traversant la commune.

### **Renouvellement du second tracteur**

Suite à une grosse panne cet été, l'achat d'un tracteur neuf a été décidé en septembre.



## **Appel à manifestation d'intérêt revitalisation des bourgs-centres cf. page 22**

### **Aire de jeux place des platanes**

S'appuyant sur la forte fréquentation de l'aire de jeux située à proximité du gymnase, le Conseil municipal a choisi d'équiper la place des platanes d'une aire de jeux similaire à celle existante. Le coût de cette opération est évalué à **43 000 €**, subventions non déduites.

### **Réseau d'eau rue des Aussanges et route de Besançon**

Courant 2016, lors du renouvellement de l'alimentation en eau de deux habitations de la rue des Aussanges, Gaz et eaux a informé la municipalité de l'état dégradé de l'alimentation en eau de cette rue, réalisée initialement par des privés au fil des constructions. L'assainissement de cette rue étant en unitaire, les élus ont décidé de réaliser de façon concomitante les travaux de renouvellement de la conduite d'eau et de la mise en séparatif de cette rue, permettant d'en réduire le coût et la gêne des riverains. La route de Besançon étant la dernière rue de Sancey en réseau d'effluents unitaire, le Conseil municipal a décidé d'appliquer la même démarche que pour la rue des Aussanges en renouvelant ces deux réseaux. Ces travaux permettent en outre d'établir des bouclages du réseau d'eau avec les rues de la Prairie, Tridard et du 7 septembre 1944. Le montant du marché est de **112 214,63 € HT** pour l'eau (commune) et de **143 289,80 € HT** pour l'assainissement (SIVU).

### **Programme zéro phytosanitaire**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, la commune s'est engagée dans la démarche zéro phytosanitaire. Outre le diagnostic, avec suivi, établi par la Fredon pour la somme de 5 625 €, une adaptation des modes d'action des employés communaux est décidée et des achats de matériels pour y satisfaire sont envisagés. (cf. pages 31 à 33). **26 000 € sont programmés.**

### **Programme TEP CV (Territoire à énergie positive pour la croissance verte)**

Le Pôle d'équilibre territorial rural Doubs central (PETR Doubs central) au sein duquel des élus de la Communauté de communes du pays de Sancey-Belleherbe et de la commune de Sancey sont représentés propose depuis environ deux ans différentes actions auxquelles les communes peuvent souscrire. Dans une finalité de s'insérer dans les objectifs de la COP 21, le Conseil municipal a décidé la mise en application de plusieurs mesures :

#### **Eclairage public**

La commune de Sancey le Grand a participé en 2014 à une première phase de rénovation de l'éclairage public avec le remplacement de 41 luminaires type boules (rue des Jonchets, des Soyottes et de la Fenotte (en partie)) par des luminaires de type led.

Le Pole d'équilibre territorial et rural (PETR) Doubs central a lancé, en 2015, un appel à projets concernant la rénovation de l'éclairage public communal. Disposant des diagnostics sur les deux anciennes communes, le Conseil municipal a provisionné en 2015 la somme de **124 000 €** pour rénover le maximum des 290 points lumineux que comporte la commune. Ce projet devrait se concrétiser fin 2017 début 2018 suite aux appels d'offres.

#### **Programme abeilles sentinelles**

Le Conseil municipal, suite à l'adhésion des 2 collèges à la démarche de sensibilisation écologique, a provisionné **6 000 €** pour l'installation, le suivi, l'entretien de 3 ruches, et l'encadrement des collégiens dans le cadre du programme abeilles sentinelles porté par le PETR.

#### **Achat de véhicule électrique**

La commune a provisionné **35 000 €**, et souscrit pour l'achat d'un véhicule électrique utilitaire dans le cadre d'un programme porté par le PETR Doubs central.

## Le compte administratif du budget communal 2016 de Sancey

La section de fonctionnement est **excédentaire de 803 711,64 €**

Les **dépenses** de la section de fonctionnement de **930 164,43 €** comprennent :

- 235 282,25 € de charges générales dont :
  - 1 169,84 € de redevance assainissement,
  - 35 290,75 € d'énergie et électricité communale,
  - 7 284,64 € de combustibles (tracteur, bureau de la poste),
  - 1 944,13 € de carburants,
  - 1 257,10 € de fournitures d'entretien,
  - 3 884,54 € de fournitures de petit équipement,
  - 19 542,52 € de fournitures voirie,
  - 595,11 € de vêtements de travail,
  - 607,99 € de fournitures administratives,
  - 4 921,01 € d'achat de livres Bibliothèque-Médiathèque,
  - 3 769,44 € de contrats prestation services (bulletin, reliure état civil),
  - 24 240,00 € de location mobilière (copieur, GED, machine à affranchir, etc),
  - 4 618,19 € d'entretien de terrains (terreau, engrais, fleurs),
  - 4 947,18 € d'entretien de bâtiments,
  - 12 302,98 € d'entretien de voirie,
  - 414,00 € d'entretien de réseaux (rue entre deux Sents, déneigement),
  - 8 774,81 € d'entretien de bois et forêts,
  - 1 498,16 € d'entretien matériel roulant,
  - 11 339,85 € d'entretien autres biens mobiliers (tract. tond, poteau incendie),
  - 2 638,02 € de maintenance (copieurs, logiciels, cadastre),
  - 14 956,38 € de primes d'assurances véhicules,
  - 99,40 € de documentation générale et technique,
  - 399,27 € d'indemnité comptable régisseur,
  - 8,28 € de frais divers cartes grises,
  - 1 683,60 € d'annonce et insertion,
  - 15 907,87 € de fêtes et cérémonies (dont repas des aînés),
  - 16 115,30 € de transport scolaire des fermes,
  - 389,78 € de frais de missions,
  - 2 146,57 € de frais d'affranchissements,
  - 5 645,58 € de frais de télécommunications,
  - 2 164,29 € de concours divers (cotisations AMR25 AMD25 ADU),
  - 12 791,29 € de frais de gardiennage (ONF 10 % des ventes),
  - 1 153,38 € de redevances pour services rendus,
  - 10 781,00 € de taxes foncières ;
- 295 406,23 € de charges de personnel dont :
  - 5 632,12 € de cotisations FNAL, CNFPT, CDG de la FPT, autres impôts,
  - 1 037,85 € de participation à la formation professionnelle,
  - 176 031,08 € de personnel titulaire (3 agents à Temps Complet, 5 à TNC),
  - 14 380,59 € de personnel non titulaire,
  - 7 657,41 € de rémunération des apprentis,
  - 25 075,00 € de cotisations à l'URSSAF,
  - 45 783,66 € de cotisations caisse de retraite,
  - 14 039,04 € de cotisations assurance personnel,

- 5 769,48 € de différentes cotisations (ASSEDIC, apprentissage, CNAS) ;
- 298 290,04 € d'autres charges de gestion courante dont :
  - 46 020,07 € d'indemnités élus et cotisations Ircantec et Urssaf,
  - 734,63 € de cotisations retraites élus,
  - 4 816,00 € de cotisations sécurité sociale part élus,
  - 182,00 € de créance admise en non-valeur,
  - 34 883,27 € de service incendie versés au département,
  - 1 700,00 € de participation tondeuse et tracteur à CCVS,
  - 1 160,25 € de contribution politique habitat,
  - 1 904,90 € de contribution obligatoire (forêt),
  - 73 652,00 € de contributions SGBI,
  - 8 850,00 € de fonds d'amorçage SIVOS,
  - 117 646,00 € de contribution SIVOS,
  - 6 740,92 € de subventions aux associations,
- 75 182,00 € d'atténuations de produit (versement Fonds national de garantie individuelle de ressources FNGIR, fonds péréquation interco, com.) ;
- 26 003,91 € charges financières (intérêts emprunts) ;

Les **recettes** de la section de fonctionnement de **1 733 876,07 €** comportent :

- 531 607,22 € d'excédent de fonctionnement de 2015,
- 224 266,69 € de produits des services dont :
  - 170 651,53 € de coupes de bois,
  - 2 543,89 € de menus produits forestiers,
  - 6 300,00 € de taxes d'affouage,
  - 200,00 € d'autres produits agricoles,
  - 197,00 € de redevances d'occup. dom. public (météo, EDF et F Télécom),
  - 260,00 € d'autres produits : location chasse,
  - 1 940,00 € de redevances, cotisations médiathèque,
  - 42 174,27 € remboursement (mises à dispo. employés aux syndicats, affranc.) ;
- 498 159,77 € d'impôts et taxes comprenant :
  - 421 802,00 € de contributions directes (4 taxes communales, dont cotisation foncière des entreprises CFE),
  - 31 328,00 € de cotisations sur la valeur ajoutée des entreprises CVAE,
  - 8 615,00 € de TASCOM (taxes surfaces commerciales, autres impôts),
  - 2 249,00 € de droits de place (foire et camion vente sur place),
  - 34 165,77 € de taxes additionnelles sur les droits de mutation ;
- 406 032,27 € de dotations et participations dont :
  - 223 132,00 € de dotation forfaitaire,
  - 95 937,00 € de dotation solidarité rurale,
  - 18 914,00 € de dotation nationale (péréquation),
  - 11 190,08 € de subvention du département (transport élèves des fermes),
  - 8 733,33 € de fonds d'amorçage réforme rythmes scolaires,
  - 365,00 € de compensation réforme taxe professionnelle (TP),
  - 1 420,00 € de dotation unique compensation spécifique taxe professionnelle,
  - 11 921,34 € d'attribution du FDTP,
  - 5 845,00 € de compensation par l'Etat perte taxe foncière,
  - 21 154,00 € de compensation par l'Etat perte taxe d'habitation,
  - 1 997,00 € de dotation recensement,
  - 5 030,00 € de dotations de passeport,
  - 393,52 € d'autres attributions et participations ;

- 51 494,77 € d'autres produits de gestion courante (locations communaux) ;
- 1 005,08 € d'atténuation de charges remboursem. SOFCAP arrêt maladie ;
- 1,80 € de produits financiers ;
- 21 308,47 € de produits exceptionnels : remboursem. contrat copieur Wagner.

La section d'investissement est excédentaire de 74 510,69 €.

Les **dépenses** de la section d'investissement de **668 981,81 €** comprennent :

- 85 827,93 € de remboursement d'emprunts,
- 40 593,00 € d'investissement SIVOS,
- 542 560,88 € de dépenses d'équipement dont :
  - 424 879,24 € d'aménagement du village Climent + Syded + Acesti,
  - 5 236,17 € de divers matériels (lance goudronneuse, drapeaux),
  - 870,10 € de zinguerie cheminée mairie,
  - 6 637,15 € d'études phase 1 du PLU à Sciences Environnements,
  - 16 233,91 € de travaux d'investissement forestiers,
  - 8 550,00 € de maîtrise d'œuvre aménagement rue de Lattre,
  - 445,20 € d'aménagement entrée village,
  - 21 101,22 € de suppression cabine rue de Lattre Tassigny,
  - 792,00 € de voirie alignement rue Sous les Chênes,
  - 14 466,00 € de travaux enrochement route de Voitre,
  - 34 046,88 € de travaux pont ruisseau route de Voitre,
  - 9 303,01 € de gestion actes état civil + baie brassage mairie.

Les **recettes** de la section d'investissement de **743 492,50 €** sont composées de :

- 107 798,80 € de report d'investissement 2015,
- 165 215,52 € de dotations fonds et réserves (taxe d'aménagement, réserves),
- 134 425,10 € de subventions d'investissement :
  - 126 365,10 € d'aménagement centre bourg subvention 50 % SMIX + acpte OPSA + plan soutien BTP + amendes de police
  - 385,00 € de DETR matériel informatique ex. SLL (35 %)
  - 7 675,00 € de dotation équipement des territoires ruraux (DETR), renforcement rue Vignottes (25 %)
- 317 602,01 € d'emprunts,
- 18 451,07 € d'immobilisations incorporelles.

**L'excédent de fonctionnement 2016 de 803 711,64 € est reporté en recettes de fonctionnement 2017 pour 443 872,33 € et en réserves pour 359 839,31 €, en couverture des restes à réaliser déficitaires.**

**L'excédent d'investissement 2016 de 74 510,69 € est reporté en recettes d'investissement 2017.**

**Le compte administratif du budget communal 2016 a été adopté, le 7 avril 2017, à l'unanimité des vingt-trois membres présents et représenté du Conseil municipal, à l'exception du Maire qui ne peut prendre part au vote, car c'est lui qui exécute le budget.**

## **Le compte administratif du budget lotissement la Prairie Sancey 2016**

### La section de fonctionnement

- Les **dépenses** s'élèvent à **804 981,66 €** correspondant à
  - charges à caractère général 1 166,90 €,
  - charges financières (intérêts) 4 426,26 €,
  - opération d'ordre de transfert entre sections 794 962,24 €,
  - opération d'ordre interne à la section de fonctionnement 4 426,26 €.

### **Le montant des dépenses réelles est de 5 593,16 €**

- Les **recettes** sont de **1 163 432,99 €** et comprennent :
  - excédent de fonctionnement 2015 296 294,42 €,
  - vente de terrains aménagés 62 216,91 €,
  - opérations d'ordre (variation de stock de terrains) 800 555,40 €,
  - opération d'ordre interne à section 4 426,26 €.

La section de fonctionnement produit un **excédent de 358 511,33 €** à reporter en 2017.

### La section d'investissement

- Les **dépenses** s'élèvent à **1 490 463,89 €** correspondant à
  - report déficit de l'année 2016 680 988,07 €,
  - remboursement d'emprunts 8 920,42 €,
  - en cours de production de biens 800 555,40 €.
- Les **recettes** s'élèvent à **794 962,24 €**.

La section d'investissement produit un **déficit de 695 501,65 €** à reporter en 2017, qui correspondent à des opérations d'en-cours stocks.

Au bilan général, l'excédent de fonctionnement 2016 de **358 511,33 €** est reporté en recette de fonctionnement 2017 du budget du lotissement de Sancey. Le déficit d'investissement 2016 de **695 501,65 €** est reporté en dépenses d'investissement 2017 du budget du lotissement de Sancey.

**Le compte administratif lotissement 2015 a été approuvé** le 7 avril 2016, à l'unanimité des vingt-trois membres présents et représenté **du conseil municipal**, à l'exception du Maire qui ne peut prendre part au vote, car c'est lui qui exécute le budget.

Il est opportun de préciser que pour le lotissement de la Prairie :

- la totalité des 8 lots de la 1<sup>ère</sup> tranche sont vendus,
- quatre lots, au 1<sup>er</sup> septembre, sur les 19 lots composant la seconde tranche restent disponibles à la réservation.

### **Lotissement privé " Sous Louèche " situé sur l'ancienne commune de Sancey le Long**

Pour information, le promoteur SAS Loti-pro 25 a réalisé, sur un terrain vendu par la commune de Sancey le Long, le lotissement Sous Louèche, comprenant 10 parcelles de 500 m<sup>2</sup> à 1 200 m<sup>2</sup>.

# **Le compte administratif du budget de l'eau 2016 de Sancey**

## **La section d'exploitation**

- **Les dépenses** d'un montant de 79 743,97 € se répartissent en :
  - 8 444,31 € charges financières (intérêts d'emprunt),
  - 1 506,27 € charges générales,
  - 117,24 € créances admises en non-valeur,
  - 9 867,00 € redevance agence de l'eau,
  - 59 808,85 € dotations aux amortissements.
  
- **Les recettes** d'un total de 89 398,52 € se composent de :
  - 68 363,89 € vente de produits (factures d'eau + surtaxe eau),
  - 21 034,63 € quote-part des subventions investissement.

Le report d'excédent du budget exploitation de 2015 est de 98 483,47 €.

Au bilan, la **section d'exploitation est excédentaire de 108 138,02 €.**

## **La section d'investissement**

- **Les dépenses** s'élèvent à 68 358,88 € qui se décomposent en :
  - 21 034,63 € d'amortissement de subvention,
  - 37 352,32 € d'emprunts et dettes assimilées (capital prêts),
  - 8 547,37 € d'immobilisations corporelles (protection des captages, réseau d'eau rue des Aussanges et route de Besançon),
  - 1 424,56 € d'autres immobilisations financières.
  
- **Les recettes** d'un montant de 62 025,46 € comprennent :
  - 1 424,56 € d'immobilisations corporelles,
  - 59 808,85 € d'amortissement des immobilisations,
  - 792,05 € d'autres immobilisations financières.

Le report d'excédent du budget investissement de 2015 est de 8 611,44 €.

Au bilan, la **section d'investissement présente un excédent de 2 278,02 €.**

## **Au bilan général :**

**L'excédent de fonctionnement 2016 de 108 138,02 € est reporté en réserves des recettes d'investissement 2017 pour 57 921,98 €, en couverture des restes à réaliser déficitaires et en recettes section d'exploitation 2017 pour 50 216,04 €.**

**L'excédent d'investissement 2016 de 2 278,02 € est reporté en recettes d'investissement 2017.**

**Le compte administratif de l'eau de l'année 2016 a été approuvé, le 7 avril 2017, à l'unanimité des vingt-trois membres présents et représenté du Conseil municipal, à l'exception du Maire qui ne peut prendre part au vote, car c'est lui qui exécute le budget.**

## **Le budget primitif 2017 du lotissement " La Prairie "**

### **La section de fonctionnement**

- **Les dépenses s'élèvent à 1 530 066,73 € et sont composées de :**
  - 3 000,00 € de charges à caractère général,
  - 6 000,00 € de charges financières (intérêts prêt du lotissement),
  - 800 555,40 € d'opération d'ordre, écriture de stock,
  - 714 511,33 € de virement à la section d'investissement,
  - 6 000,00 € de frais d'accessoires.
- **Les recettes d'un total de 1 530 066,73 € comprennent :**
  - 358 511,33 € de report d'excédent de fonctionnement 2016,
  - 356 000,00 € de vente de 17 lots disponibles,
  - 809 555,40 € d'opération d'ordre entre sections,
  - 6 000,00 € d'opération d'ordre à l'intérieur de la section.

### **La section d'investissement**

- **Les dépenses s'élèvent à 1 515 066,73 € et sont composées de :**
  - 695 501,65 € de report de déficit de la section investissement 2016,
  - 10 009,68 € de remboursement d'emprunts,
  - 794 354,80 € de travaux en cours de production de biens,
  - 15 200,60 € de frais financiers.
- **Les recettes d'un total de 1 515 066,73 € comprennent :**
  - 714 511,33 € de virement de la section de fonctionnement,
  - 791 354,80 € de travaux en cours de production de biens,
  - 9 200,60 € de frais financiers.

## **Le budget primitif 2017 de l'eau de Sancey**

### **La section d'exploitation**

- **Les dépenses s'élèvent à 131 267,00 € et sont composées de :**
  - 6 000,00 € de charges à caractère général,
  - 5 000,00 € d'atténuation de produit (redevance pollution domestique),
  - 1 000,00 € de dépenses imprévues,
  - 1 000,00 € d'autres charges de gestion courante,
  - 9 000,00 € de charges financières (intérêts d'emprunts),
  - 59 750,00 € de dotations aux amortissements,
  - 49 517,00 € de virement à la section d'investissement.
- **Les recettes d'un total de 131 267,00 € comprennent :**
  - 50 216,04 € d'excédent de fonctionnement 2016 reporté,
  - 60 000,96 € de produits des services,
  - 21 050,00 € de produits exceptionnels (amortissement subvention).

### **La section d'investissement**

- **Les dépenses s'élèvent à 256 067,00 € et sont composées de :**
  - 21 050,00 € de subvention d'investissement (amortissement),
  - 33 000,00 € d'emprunts et dettes assimilées (capital emprunt),
  - 166 000,00 € d'immobilisations en cours dont :
    - ✓ 149 000,00 € de travaux rue des Aussanges et route de Besançon,
    - ✓ 17 000,00 € de numérisation réseau d'eau à Sopreco pour ex. SLL,
  - 25 800,00 € d'autres immobilisations financières (TVA),
  - 10 217,00 € de dépenses imprévues.
- **Les recettes d'un total de 256 067,00 € comprennent :**
  - 2 278,02 € d'excédent d'investissement 2016,
  - 49 517,00 € de virement de la section de fonctionnement 2016,
  - 57 921,98 € d'affectation du résultat 2016,
  - 5 000,00 € de subvention d'investissement agence de l'eau (numérisation réseau ex SLL),
  - 30 000,00 € de subvention du Conseil départemental (eau rues des Aussanges, de Besançon),
  - 25 800,00 € d'immobilisations corporelles,
  - 59 750,00 € d'amortissement des immobilisations,
  - 25 800,00 € d'autres créances immobilières.

**Les budgets primitifs 2017 lotissement et eau de Sancey ont été approuvés, le 7 avril 2017, à l'unanimité des 23 membres présents et représenté du Conseil municipal.**

## Aménagement centre bourg

### Rappel de l'historique du dossier

Ce projet est défini comme majeur lors de l'installation du conseil municipal au printemps 2008. Il a pour objet dans un premier temps le quartier de Sancey l'église jugé le plus dangereux. Dans une démarche volontaire, les communes de Sancey le Grand et Sancey le Long engagent, en 2009, une réflexion commune pour aménager ce tronçon commun de la rue de Lattre de Tassigny. Cette démarche a été contrariée par deux événements fortuits :

- la réalisation, par le département, du revêtement de la RD N°31 464 sur la partie de la rue de Lattre de Tassigny entre les N° 1 à 11 côté impair et N°2 à 18 côté pair, interdisant tous travaux sur la voirie pour une durée de 4 années sur ce secteur ;
- la sollicitation de la commune de Sancey le Long, par la société Auchan, pour engager la rénovation de la place des platanes.

Au printemps 2010, la commune de Sancey le Grand initie un devis pour l'enfouissement des réseaux secs de la rue du 7 septembre 1944, évalué à 153 000 €. Après l'abandon d'une démarche avec le CAUE en 2012, le Conseil municipal confie la maîtrise d'œuvre au cabinet Acesti sur une emprise de 3 600 m<sup>2</sup>, pour un coût prévisionnel des travaux évalués, pour les quatre tranches, à 1 260 000 € HT.

### Travaux de la commission

Les **critères de décision** retenus pour l'étude de ce projet sont par ordre de priorité : 1. sécurité, 2. coût financier, 3. intérêt général, esthétique et 4. cohérence d'ensemble.

**Quatre tronçons** sont définis : N°1 place Jeanne d'Arc, RD N°31 : 90 mètres linéaires (ml) + RD N°464 : 85 ml, N°2 rue du 7 septembre 1944, RD N°31 : 140 ml, N°3 mairie, RD N°31 : 125 ml et N°4 rue Montravers, RD N°31 : 360 ml.

De février à décembre 2013, la commission se réunit à 13 reprises étudiant :

1. Réseaux secs et humides : Gustave Mougey, Jean-Charles Poux ;
2. Cheminements piétons, cyclistes : David Vermot, André Rognon ;
3. Espaces verts, foire, fête, manifestations : Claude Cantin, Christiane Cordelier ;
4. Place Jeanne d'Arc (stationnement, circulation, piéton, cycliste, routier) : Dominique Rouhier, Jean-Jacques Monnot, Patrick Steyer ;
5. Accessibilité (privé, commerces, handicapés) : Damien Graizely, Bernadette Fleury ;
6. Stationnement, toilettes, monument aux morts : Michel Normand, Aimé Romain.

Approuvé par le Conseil municipal le 13 décembre 2013, le projet détaillé a été présenté aux riverains le 19 décembre 2013. Au final, **les différentes priorités du projet retenues concernent la réappropriation de l'espace public par les habitants** en :

- réduisant l'espace routier, incitant la réduction de la vitesse et améliorant la sécurité ;
- définissant une liaison mode doux, destinée aux piétons, cyclistes, renforçant leur sécurité et tranquillité en ségrégeant les espaces et limitant les traversées des RD ;
- réhabilitant des secteurs partagés et valorisant des espaces verts ;
- ordonnant le stationnement des véhicules, l'accès aux riverains et aux handicapés ;
- préservant les aspects pratiques d'activités telles que la foire, la fête, le déneigement.

En outre, **la commission a recommandé**, selon les capacités financières de la commune au moment de la réalisation des travaux :

- l'enfouissement des réseaux secs de la rue du 7 septembre 1944,
- l'ouverture du ruisseau du Dard sur une partie de la rue Montravers, afin de redonner une âme à ce secteur,
- l'étude pour la création de parking complémentaire.

**Le bilan financier final** sera présenté de façon détaillée dans le prochain bulletin.



## **Chronologie des travaux**

Dépôt des demandes de subventions : région département en octobre 2015,  
Le Conseil municipal décide de réaliser une tranche ferme (N°1 place Jeanne d'Arc), et une tranche conditionnelle (N°2 rue du 7 septembre 1944 jusqu'à la Lanterne),  
Enfouissement des réseaux secs et rénovation de l'éclairage public en mai 2016,  
Attribution du marché pour les tranches ferme et conditionnelle 578 245,24 €,  
Attente d'attribution des subventions, conditionnant le début des travaux,  
Début des travaux : 19 septembre 2016,  
Réception du chantier : 6 septembre 2017

## **Vos interrogations**

### Pourquoi avoir débuté les travaux à l'automne ?

La municipalité n'a pu délivrer le feu vert pour le début des travaux qu'à la date de notification d'accord de subventions par les collectivités sollicitées : département, région. Malgré ces dates tardives de notification, les entreprises Climent et Bonnefoy ont assuré la municipalité de la réalisation de la majeure partie des travaux, dont la réfection des RD, avant fin décembre, ce qui a été possible grâce à des conditions météorologiques très favorables.

### Quelles ont été les principales difficultés rencontrées ?

- La commission a travaillé essentiellement sur deux dimensions (2D). Lors de la réalisation des travaux, elle a été particulièrement attentive à la troisième dimension (3D), se référant notamment aux dernières inondations subies le 25 décembre 2013. En conséquence, de nombreuses adaptations (pose de drains, accentuation de la pente par exemple) ont été prises, pour chaque habitation, afin que les eaux de ruissellement soient contraintes par les pentes appliquées à rejoindre l'espace public.
- Lors des travaux de la place Jeanne d'Arc, la modification de certains raccordements d'assainissement s'est révélée nécessaire. Opportunément, le remplacement de la conduite d'eau principale dû à son ancienneté, a été décidé, augmentant ainsi la durée des travaux et prolongeant leur pérennité.
- Un lot de pavés de couleur s'est révélé défectueux, ce qui a nécessité l'arrêt des travaux et provoqué des négociations entre l'entreprise et le fournisseur pour régler le différend, puis pour définir des mesures conservatoires à prendre par l'entreprise pour obtenir un résultat satisfaisant et durable. Ces démarches procédurières ont provoqué une gêne des riverains et clients malgré l'application de mesures conservatoires.

### Pourquoi avez-vous aménagé jusqu'aux habitations ?

Le domaine public sur la rue du 7 septembre 1944 s'étend jusqu'aux façades sur la totalité de la rue côté impairs. Cette caractéristique est quasiment identique pour le côté pair, à l'exception d'une bande d'environ un mètre de large à hauteur des N°38 et 40. S'agissant des espaces privés, lorsqu'ils sont conséquents, il a été proposé aux propriétaires privés de saisir l'opportunité de les faire réaliser en les prenant à leur charge. L'objectif général était de traiter la globalité de l'espace pour ne pas avoir à y revenir prochainement.

### Avez-vous pensé aux risques d'inondations ?

Ce point particulier fait référence à la situation vécue lors des inondations de Noël 2013 citées supra. Par ailleurs, la commission, intégrant la progression des surfaces bitumées augmentant le ruissellement potentiel, a été très pointilleuse sur la recherche de pente limitant au maximum les risques d'inondations au bas du bourg. A ce titre, pour chacune des constructions concernées par les travaux, des pentes depuis les façades en direction de la rue ont été systématiquement recherchées, des grilles collectrices d'eau ont été installées. La place Jeanne d'Arc étant le point le plus bas du chantier, il n'était pas cohérent que le bas du

parking de la place Jeanne d'Arc devienne un étang. En conséquence, cette partie du parking a été relevée. Son revêtement a été refait conforme à l'existant.

#### Pourquoi ne pas réserver des places de parking ?

Le projet a pour objectifs d'améliorer la sécurité et la réappropriation de l'espace public par les habitants. Plusieurs places sont réservées aux personnes à mobilité réduite, et le positionnement de places à proximité des commerces a été privilégié en laissant libres les multiples accès aux propriétés privées à l'intérieur desquelles fréquemment existent des espaces de stationnement. Outre l'ouverture d'un parking à l'arrière de la mairie, d'autres pistes sont à l'étude pour la création de nouvelles places de stationnement.

#### Pourquoi avoir mis la rue Arbey en sens unique ?

La circulation en double sens de la rue sur la place était dangereuse (carrefour des RD N°31, N°464). L'accès des 2 places de parking créées à l'entrée de la rue est plus facile.

#### Quel est, suite aux travaux, le retour de la commission sur ce projet ?

La réalisation est jugée positive. Pour certains lieux particuliers, plusieurs difficultés étaient à résoudre. Le manque d'espace, l'absence de possibilités, le coût financier, ont, selon les cas, contraint le maître d'œuvre et la commission à retenir la solution la mieux disante.

Lors de la réunion de réception du chantier, il a été décidé de refaire le bitume de 2 places de parking et de suivre durant 6 années l'état des parkings pour garantir leur pérennité.

#### Quel est le produit utilisé pour la liaison mode doux ?

Compte tenu de l'augmentation de la surface minéralisée, de la couleur sombre des revêtements routiers et de parking, les élus ont privilégié le produit "hydroway" qui offre l'avantage d'être perméable à l'eau et de conserver la couleur initiale des graviers de couleur. Son installation a nécessité une météo propice. Le dépôt involontaire de terre, d'huile et graisse doit être nettoyé, avec de l'eau chaude, dans les meilleurs délais, afin d'éviter toute dégradation future.

#### Avez-vous réalisé beaucoup de modifications par rapport au projet de départ ?

Les modifications majeures ont concerné les carrefours des deux RD et celui de la rue Tridard. Validées par le département, elles ont été testées en grandeur nature (cf. photo bulletin N°1 page 58). Elles ne permettent pas systématiquement le croisement de deux véhicules imposants, mais elles créent des espaces pour les piétons et cyclistes et renforcent la sécurité par une réduction de la vitesse. D'autres adaptations ont été décidées, car générant un surcoût mineur : accessibilité des commerces place Jeanne d'Arc. Par contre, la réalisation d'une rampe d'accès et d'une place de parking privée a été prise en charge par le propriétaire.

Les membres de la commission remercient le Syded et l'entreprise SBM en charge de l'enfouissement des réseaux secs. Ils remercient Gaz et eaux, les sociétés Bonnefoy-Climent en charge des travaux pour l'attention portée aux contraintes des riverains. Ils remercient également les commerçants et les habitants pour leur compréhension et l'acceptation de la gêne occasionnée par ces travaux attendus par certains depuis des lustres. Cette réalisation résulte d'un engagement particulier, en 2013, des membres de la commission qui se sont appropriés le projet en le définissant à l'unanimité, ainsi que les membres de la commission chargés du suivi des travaux pour lesquels le Maître d'œuvre a été un conseiller technique précieux durant la tenue de la bonne vingtaine de réunions de chantier.

*" Tout homme qui dirige, qui fait quelque chose, a contre lui ceux qui voudraient faire la même chose, ceux qui font précisément le contraire et surtout la grande armée des gens, d'autant plus sévères, qu'ils ne font rien du tout." Jules Claretie (1840 Limoges - 1913 Paris).*

## Sancey en quelques nombres

au 1<sup>er</sup> juillet 2017

**Population Sancey**  
**1 318 habitants**  
1 291 pop. municipale  
27 pop. comptée à part

**2016 dépenses réelles**  
fonctionnement  
**930 164,43 €**  
investissement  
**668 981,81 €**

**350 856 €**  
Montant des économies  
faites en 2017 sur le  
budget de  
fonctionnement 2017  
**pour l'investissement**

**24 Conseillers municipaux** en exercice (1 358 h)  
**10 Délégués** de Sancey  
sur 44 à la CC pays de Sancey-Belleherbe (CCPSB)  
27 communes 5 293 habitants  
**3 Délégués** de Sancey  
parmi les 6 de la CCPSB sur les 41 du PETR Doubs central  
142 communes habitants

**1 place**  
**40 rues**  
**2 impasses**  
**15 hameaux habités**

**Surface  
communale**  
**2 955 ha**  
dont 953 ha de  
forêt communale

**15 services**  
**18 artisans**  
**40 commerçants**

**Personnel communal**  
au 1<sup>er</sup> juillet 2017 temps  
hebdomadaire  
**Agents administratifs 4**  
(10h, 35h, 16h, 10h)  
**Agents techniques 3**  
(35h, 35h, 35h)  
**Agent patrimoine 1**  
(30h)

**Médiathèque  
Alain Cartier**  
470 lecteurs  
9 507 livres  
250 DVD  
300 CD

**Siège de  
35  
associations**

**34,8 km**  
de voirie  
communale

## Aménagement rue de Lattre de Tassigny

### Rappel

Depuis décembre 2014, la commission, composée de 12 Conseillers, s'est réunie à 20 reprises dont 11 en 2016. Les critères de priorité sont : 1<sup>er</sup> sécurité, 2<sup>ème</sup> intérêt général, 3<sup>ème</sup> financier, 4<sup>ème</sup> esthétique et cohérence d'ensemble.

### Secteurs étudiés

Trois tranches complémentaires ont été ajoutées aux trois tronçons initiaux pour traiter ce quartier dans son ensemble :

- tronçon N°1 rue de Lattre de Tassigny du pont sur la Baume au cimetière ;
- tronçon N°2 rue de Lattre de Tassigny de la maison Verdot au pont Freinon sur la Voye ;
- tronçon N°3 rue de Lattre de Tassigny du pont Freinon à la poste ;
- tronçon N°4 rue de la Yèse, parkings de l'église ;
- tronçon N°5 parkings du stade Paul Girardet, de la Maison du temps libre (MTL), du SGBI (devant la CCPSB) ;
- tronçon N°6 extension du parking du cimetière et aménagement des abords routiers.

Dans ses réflexions au titre de la cohérence et de l'aménagement global, la commission juge le 1<sup>er</sup> tronçon prioritaire car le plus dangereux pour tous les usagers et riverains.

L'étude ce projet est en cours d'achèvement. Quelques études complémentaires concernant l'éventuel enfouissement d'une partie des réseaux secs sont attendues. Au stade actuel, quelques grandes lignes peuvent se dégager :

- création d'une liaison mode doux reliant la poste à Maximarché,
- sécurisation du stationnement temporaire des transports scolaires,
- optimisation des parkings existants et adaptation des différents espaces publics.

Dès lors que les derniers points complémentaires encore en suspens auront été validés, ce projet sera présenté au Conseil municipal puis aux riverains avec l'objectif de la réalisation du premier tronçon en 2018.

## Plan local d'urbanisme (PLU)

Ce sujet développé dans le précédent bulletin progresse normalement.

- Le projet de développement et d'aménagement durables (PADD) a été approuvé lors de la réunion du Conseil municipal du 18 novembre 2016.
- La 1<sup>ère</sup> réunion publique a réuni 58 personnes, dont 20 conseillers le 5 décembre 2016.
- La commission a rencontré successivement :
  - le monde agricole et la chambre d'agriculture les 21 janvier et 23 août 2017,
  - les personnes publiques associées les 27 mars et 8 septembre 2017.

Suivront avant la 2<sup>ème</sup> réunion publique : les Orientations d'aménagement et de programmation (OAP) et la rédaction du règlement du PLU avant l'arrêt du projet par le Conseil municipal permettant l'envoi aux partenaires et la réalisation de l'enquête publique.

Il est opportun de rappeler la surface constructible à l'intérieur des 2 cartes communales (**14,5 ha**, approuvée en 2009 pour Sancey le Grand et **16,9 ha**, approuvée lors de sa révision en 2010 pour Sancey le Long). Le PLU ne pourra comporter que **8,5 ha** pour l'habitat et **2 ha** pour les activités commerciales et artisanales. **L'objectif majeur de ce PLU est dans l'intérêt général de favoriser le développement de Sancey durant les 15 prochaines années tout en préservant l'économie agricole et l'environnement.**

## La forêt communale

### Adaptation et aménagement forestiers

2016 aura été une année riche en événements pour la forêt Sancéenne à différents niveaux. En effet, elle aura vu le départ en retraite de Patrick Crucet au 1<sup>er</sup> octobre. Il avait pris ses fonctions en 1978 sur le triage de Sancey au sein de l'Office national des forêts (ONF). Il aura effectué toute sa carrière sur ce poste, ce qui mérite d'être souligné. Il a été remplacé par Pierre Picard, qui auparavant était affecté au triage de Mancenans près de l'Isle sur le Doubs.

Au niveau de la gestion forestière proprement dite, 2016 a vu la fusion sur le terrain des deux forêts communales de Sancey le Long et de Sancey le Grand. Ceci s'est traduit par la renumérotation de la totalité des parcelles forestières de Sancey le Grand et de quelques parcelles de Sancey le Long (Hautpré) afin d'éviter les doublons et d'apporter une suite logique sur le terrain. La nouvelle numérotation part donc du N°1 pour terminer au N° 108 (nouvelle soumission d'Aubruvillers). Une carte localise, page 27, les cantons et parcelles de la forêt communale. Le changement des plaques de parcelles sur le terrain a été réalisé par Michel Normand (Président de la Commission forêt) en lien avec l'ONF.

Un dossier de création de pistes forestières accessibles aux engins d'exploitation forestière a été initié et monté au niveau administratif par Patrick Crucet après une réflexion menée avec la Commission des Bois. En effet, ce projet d'une longueur totale de 3.550 km permettra d'améliorer la vidange des bois en évitant la circulation sur des propriétés privées. Il concerne les cantons de La Baume, L'Ouèche, Latenson, Voitre et le Sapelot. Ce projet inclut également la réfection et la mise au gabarit de la place de dépôt de La Baume ainsi qu'un empiérement de piste dans les parcelles N°30 et N°31.

Ce projet a été réalisé au cours de cet été, après consultation et mise en concurrence de différentes entreprises et suivi par Pierre Picard. Le montant total de ce projet est estimé à 27 989,50 € Hors Taxes subventionné à 40 % par le Conseil départemental du Doubs et le Fonds européen agricole de développement rural (FEADER), soit 11 195,80 €.

### Vente de bois 179 495,42 €

Le montant des ventes de bois pour 2016 est de 170 651,53 €, dont 97 119 € pour le lot de chênes des Rachênes (N°92). En outre, 8 843,89 € proviennent de lots divers et de l'affouage (50 affouagistes inscrits, 3 amendes notifiées pour non-respect du règlement signé).

### Travaux 2017 pour un montant total de 30 374,80 € HT

- Sur l'ancienne commune de Sancey le Long :
  - Plantation de 4 500 plants de pins, parcelle N°5, 9 360 €,
  - Dégagement de plantation sur la ligne, parcelle N°5, 2 ha 1 880 €,
  - Dégagement de plantation, parcelle N°28, 3 ha, 2 430 €,
  - Nettoiement en plein de jeune peuplement de feuillus, parcelle N°28, 1 ha, 905 €,
  - Travaux préalables à la régénération, parcelle N°5, 3 ha, 1 299 €,
  - Débroussaillage de végétation, parcelle N°32, 0,45 km 153 € ;
- Sur l'ancienne commune de Sancey le Grand
  - Plantation de 2 100 plants de chêne sessile Venotte, parcelle N°89, 5 355 €,
  - Dégagement de plantation sur la ligne, parcelle N°66, 2,30 ha, 2 162 €,
  - Nettoiement de jeune peuplement Aubruvillers, parcelle N°108, 1,5 ha, 1 687,50 €,
  - Dégagement de plantation sur la ligne, parcelle N°108, 1 ha, 940 €,
  - Confection de potets mécaniques, parcelle N°89, 3 297 €,
  - Broyages en bandes de végétation ligneuse, parcelle N°89, 1,90 ha 906,30 €.

## **AMI bourg-centre (Appel à manifestation d'intérêt)**

Cette démarche, initiée par la Région Franche-Comté en **mars 2015**, a pour objectif d'aider financièrement la revitalisation des bourgs-centres, dont le dynamisme général constaté est en déclin. Ce projet s'inscrit dans les ambitions du Schéma régional d'aménagement et de développement durables du territoire (SRADDT) de la région de Franche-Comté.

Le Syndicat Mixte du Schéma de cohérence territoriale (SCoT) du Doubs central (DC), destinataire du projet de la région le relaye en informant ses 5 bourgs-centres : Baume-les-Dames, L'Isle sur le Doubs, Rougemont, Clerval et Sancey.

**Fin mai 2015, la commune de Sancey le Grand fait acte de candidature**, ainsi que les 4 autres communes. En Franche-Comté, ce sont 5 territoires représentant 26 communes qui postulent. Parmi les projets communaux de Sancey le Grand sont envisagés : l'aménagement du centre bourg (4 tranches), la rue de Lattre de Tassigny (5 tranches), la réalisation d'un groupe scolaire, le Plan local d'urbanisme (PLU), les projets de lotissement, la rénovation de l'éclairage public et des bâtiments communaux, l'achat d'une maison du centre à destination d'activité sociale et commerciale et la valorisation du patrimoine local.

**Début 2016, la 1<sup>ère</sup> phase** comprend une étude pour les 5 bourgs qui s'appuie sur :

- un diagnostic ciblant l'évolution démographique, les offres et besoins en matière d'économie, services de proximité, publics, vie sociale et associative, logement, mobilité ;
- la définition d'une stratégie commune entre le SCoT, les CC et les bourgs-centres, afin de cibler les projets de développement, la hiérarchisation des enjeux dans tous les domaines ;
- la réalisation d'une démarche participative.

Le cabinet Urbicand, également en charge du document d'urbanisme SCoT du Doubs central - équivalent du PLU à l'échelle de ce bassin de vie - a été retenu pour chacun des 5 bourgs-centres pour cette étude pour un montant de 28 860 € TTC, subventionné à 50 % par la région. **En avril 2016**, les élus de Sancey le Grand ont été auditionnés par le cabinet. Ce diagnostic a été complété par un atelier participatif, le 02 juin, qui a permis à 26 personnes d'échanger et d'engager une réflexion générale sur les diverses attentes des habitants. Au terme de l'étude, les 5 bourgs du DC ont été sélectionnés pour poursuivre la démarche.

Simultanément, **au 1<sup>er</sup> janvier 2016**, sont entreprises des modifications territoriales :

- création de la commune nouvelle de Sancey, ce qui a eu pour conséquence l'intégration du territoire de la commune de Sancey le Long au projet ;
- fusion des régions de Bourgogne et de Franche-Comté, qui nécessite une harmonisation des démarches différentes de revitalisation portées par la Bourgogne et la Franche-Comté.

**Le 16 mars 2017**, la région Bourgogne Franche-Comté retient 42 communes inscrites dans la démarche de revitalisation, dont les 5 du Doubs central, pour la **2<sup>ème</sup> phase** visant à :

- faire une étude de programmation par une équipe pluridisciplinaire de maîtrise d'œuvre ;
- définir une stratégie de revitalisation par une présentation prospective de l'évolution souhaitée, des hypothèses d'aménagement, de transformation, les stratégies et projets.

**Début septembre 2017**, l'étude de programmation, d'une année, au profit de Pays de Clerval et Sancey est confiée au cabinet Verdi pour la somme de 65 800 €, dont 9 870 € resteront, après subvention, à la charge de chacune des deux communes.

**Au terme de cette 2<sup>ème</sup> phase**, une convention financière avec la région permettra d'obtenir des subventions au taux maximum de **40 % et un montant maximal de 750 000 €** pour réaliser des projets identifiés dans la programmation afin de revitaliser la commune de Sancey. Certaines opérations pourront être complétées par d'autres co-financements.

## Autres appels à projets

En liminaire, deux points doivent retenir l'attention du lecteur :

- L'ensemble des sujets listés ci-dessous sont des **appels à projets**, autrement dit, c'est l'autorité supérieure, en l'occurrence l'Etat ou la Région, qui décide les sommes à attribuer en subventions pour des domaines et projets concrets très ciblés, en imposant des délais de réalisation contraignants notamment lorsque les réflexions locales n'ont pas été conduites sur ces sujets en amont par les collectivités ;
- Les collectivités, communautés de communes, communes de notre secteur, sont informées des sujets listés ci-dessous par l'intermédiaire des agents employés par le PETR Doubs central.

### Programme Territoire à énergie positive pour la croissance verte (TPCV) TEPCV 1

Ce 1<sup>er</sup> programme comprend 500 000 € de subventions, réparties sur deux axes :

- 50 000 € pour l'animation au profit des particuliers pour encourager et accompagner la rénovation des logements (cf. page 41),
- 450 000 € pour la rénovation de l'éclairage public.

A cette subvention TEPCV 1 s'ajoutera une subvention fournie par le Syndicat mixte d'électricité du Doubs (SYDED). L'objectif est de réduire la consommation tout en améliorant le confort des usagers. Le taux maximal de cumul de ces deux subventions est de 80 %. La commune de Sancey, comme 46 communes, sur les 142 du PETR Doubs central, a souscrit à ce projet. La création de nouveaux luminaires ne rentre pas dans ce cadre, seules les rénovations d'armoires électriques et des points lumineux sont concernées par ce projet.

### Programme Territoire à énergie positive pour la croissance verte (TPCV) TEPCV 2

Ce 2<sup>ème</sup> programme comprend 500 000 € de subventions, réparties sur deux objets :

- 25 000 € pour la communication, l'animation pour la rénovation énergétique des logements,
- 475 000 € pour la rénovation de l'éclairage public, en complément de TEPCV 1.

### Programme Territoire à énergie positive pour la croissance verte (TPCV) TEPCV 3

Ce 3<sup>ème</sup> programme comprend 79 200 € de subventions, réparties sur trois objets :

- 60 000 € pour l'achat de 7 véhicules électriques ;
- 8 000 € pour l'achat de vélos électriques ;
- 11 200 € pour la réalisation d'un système auto partage d'un véhicule en coopération.

La commune de Sancey, ainsi que la Communauté de communes du Pays de Sancey-Belleherbe, s'est inscrite pour l'achat d'un véhicule électrique.

### Programme zéro phytosanitaire

A cet appel à projets, proposé fin 2016 par le PETR Doubs central, seules deux communes ont postulé : Sancey et Baume lès Dames : avantage 80 % de subvention pour certaines opérations : formation, sensibilisation, communication, achat de matériel ciblé.

### Programme abeille sentinelle

L'objet de ce projet subventionné à 80 % est l'installation de ruches pilotée par l'Union Nationale de l'Apiculture Française (UNAF). Un apiculteur référent, désigné par l'UNAF, assurera l'installation des ruches, son entretien et l'extraction du miel qui reste propriété de la commune. Après accord des deux collègues pour sensibiliser les élèves sur ce sujet environnemental, la commune a approuvé l'implantation de trois ruches.

## Budget communal primitif 2017 de Sancey

### Le budget de fonctionnement

Les **dépenses** du budget de **fonctionnement de 1 467 406 €** sont composées de :

- 311 000 € de charges générales,
- 323 850 € de charges de personnel,
- 361 700 € d'autres charges de gestion courante,
- 70 000 € d'atténuation de produits,
- 25 500 € de charges financières (intérêts des prêts),
- 1 500 € de charges exceptionnelles,
- 3 000 € de dotations aux amortissements,
- 20 000 € de dépenses imprévues,
- 350 856 € de virement à la section d'investissement.

Les **recettes** du budget de **fonctionnement de 1 467 406 €** sont réparties en :

- 443 872,33 € de report de l'excédent de fonctionnement 2015,
- 93 490,00 € de produits des services,
- 527 453,00 € d'impôts et taxes,
- 356 590,00 € de dotations et participations,
- 46 000,67 € d'autres produits de gestion courante.

**Le budget primitif de fonctionnement est équilibré à 1 467 406 €.**

### Le budget d'investissement

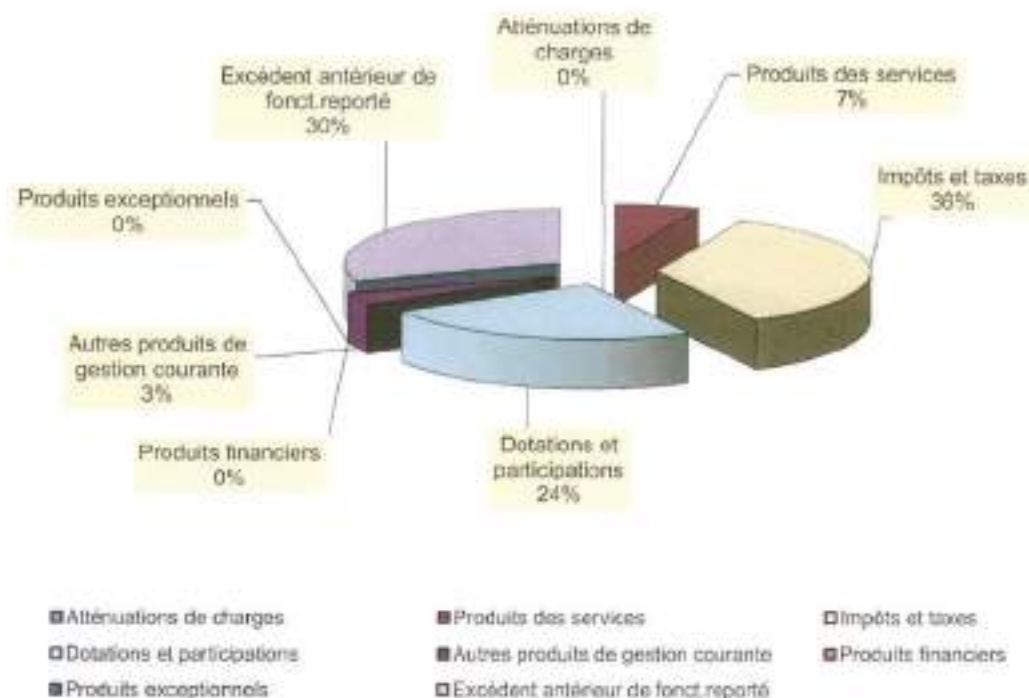
Les **dépenses** du budget **d'investissement de 1 225 206 €** sont composées de :

- 71 000 € de remboursement d'emprunts,
- 27 266 € de dépenses imprévues,
- 1 126 940 € de dépenses d'investissement se répartissant comme suit :
  - 632 350 € de restes à réaliser 2016 pour des programmes anciens :
    - 406 000 € d'aménagement centre bourg,
    - 15 000 € de panneaux voiries,
    - 4 700 € de divers matériels,
    - 28 000 € de frais d'étude du PLU,
    - 124 000 € de rénovation de l'éclairage public,
    - 9 900 € de travaux forestiers,
    - 450 € d'études JDBE aménagement rue de Lattre (ancien AE2S),
    - 1 500 € d'aménagement entrée du village,
    - 8 800 € de suppression cabine haute rue de Lattre Tassigny,
    - 24 000 € de création de tronçons de pistes forestières,
    - 5 000 € d'étude et achat de terrains rue des Aussanges,
    - 5 000 € d'étude et achat de terrain route de Voitre ;
  - 236 590 € de compléments aux programmes 2017 :
    - 4 000 € d'aménagement médiathèque (stores et bac),
    - 85 000 € d'aménagement fleurs, mobiliers,
    - 5 300 € de divers matériels,
    - 15 000 € de frais d'étude du Plan local d'urbanisme de Sancey,
    - 7 500 € de travaux réseaux éclairage public,
    - 2 000 € de frais d'études JDBE rues de Lattre et de la Yèse,
    - 23 090 € de travaux de voirie,

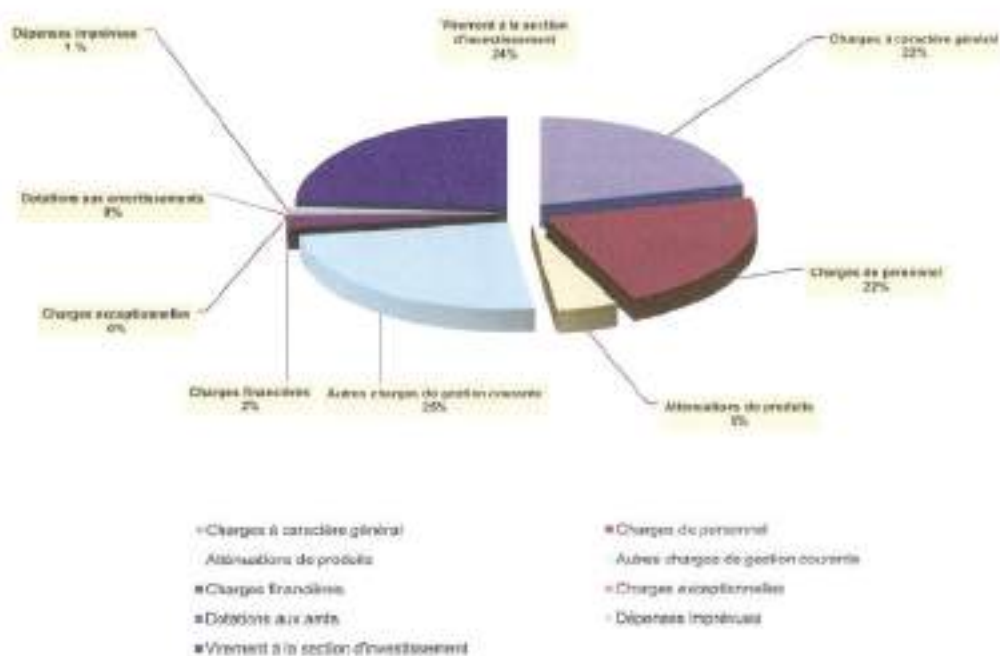


## Le budget de fonctionnement 2017

### SECTION DE FONCTIONNEMENT -RECETTES-



### SECTION DE FONCTIONNEMENT -DEPENSES-









Le budget de fonctionnement 2017 est équilibré à 1 116 550 € en opérations réelles, avec des économies prévues permettant un virement à la section d'investissement de 350 856 €.

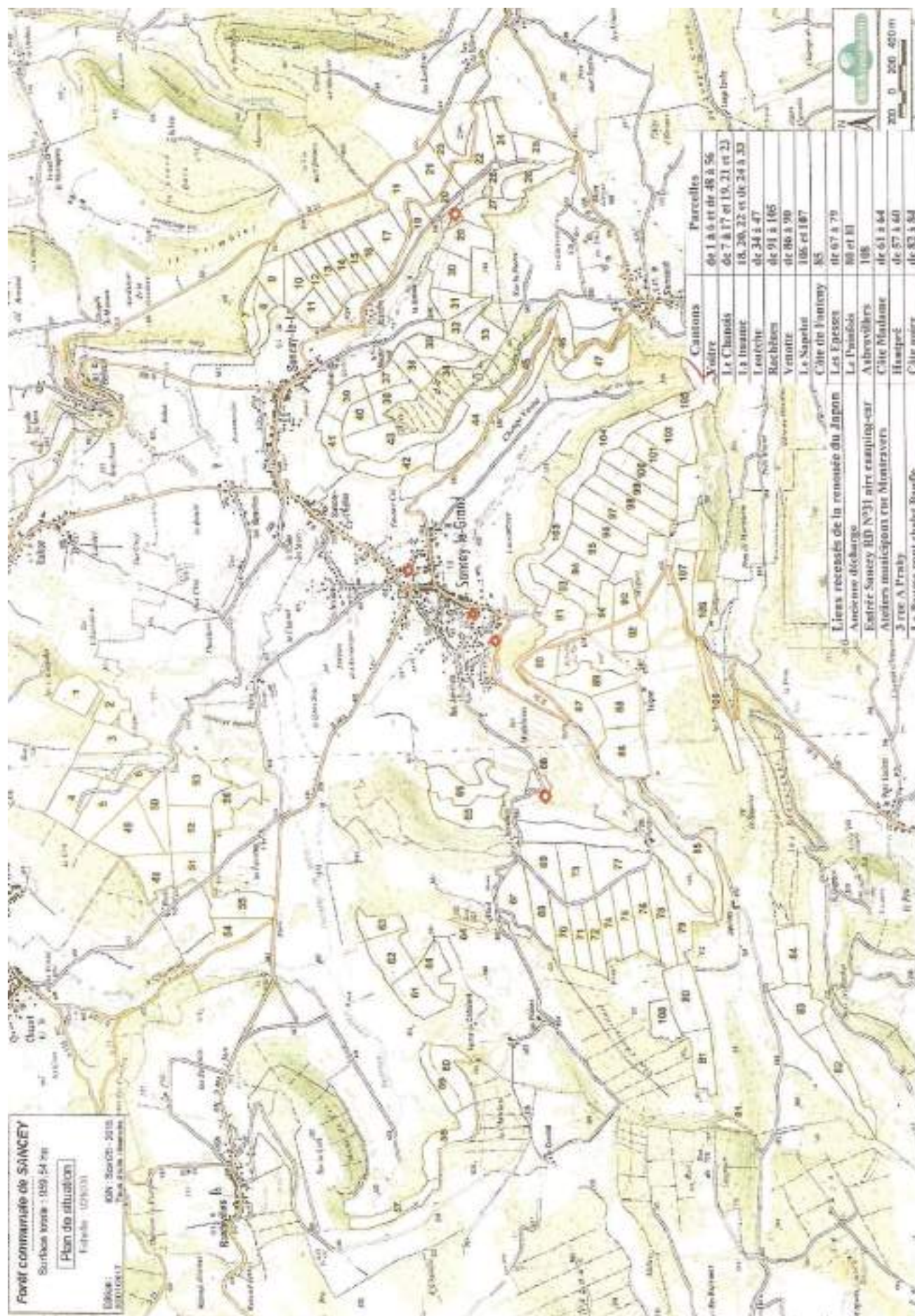
Nota: le total des pourcentages est supérieur à 100 % en raison de l'emploi de sommes arrondies

## Plantes invasives existantes sur la commune de Sancey

Pour vous permettre une identification visuelle de ces plantes invasives, les photos prises les situent sur des lieux publics de la commune (cf. page 33)

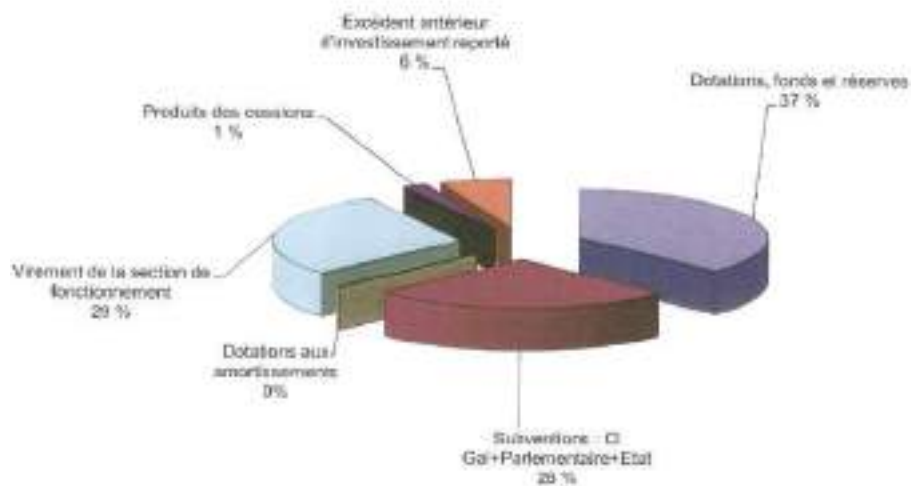
		
<p><b>Renouée du Japon</b> Aire camping-car sortie Sancey direction Laviron</p>	<p><b>Digitaire sanguine</b> A proximité bacs collecteurs rue Montravers</p>	<p><b>Balsamine de l'Himalaya</b> Fleur prise au Dard, en 2015 lors du dernier arrachage</p>
		
<p><b>Renouée du Japon</b> Détail : tiges qui prolifèrent</p>	<p><b>Digitaire sanguine</b> Détail de la tige portant les futures graines</p>	<p><b>Détail Balinsoga : fleurs porte graines</b> Jardins communaux derrière mairie</p>

## Cantons et parcelles de la forêt communale de Sancey avec lieux de présence de la renouée du Japon (points rouges)



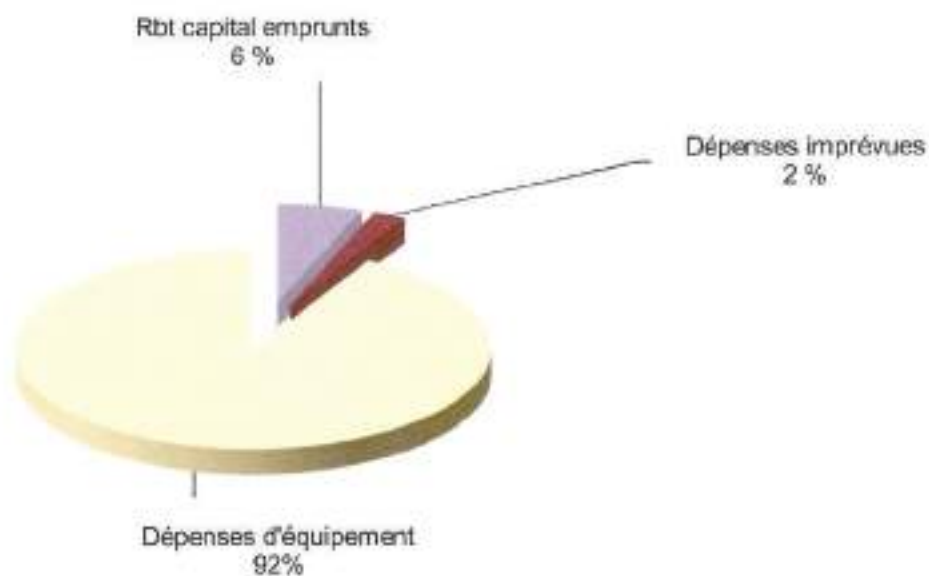
## Le budget d'investissement 2017

### SECTION D'INVESTISSEMENT -RECETTES-



- Dotations, fonds et réserves
- Subventions : CI Dptal+Région+Syded+DETR
- Dotations aux amortissements
- Virement de la section de fonctionnement
- Produit des cessions
- Excédent antérieur d'investissement reporté

### SECTION D'INVESTISSEMENT -DEPENSES-



- Remboursement emprunts : capital
- Dépenses imprévues
- Dépenses d'équipement

**Le budget d'investissement 2017 est équilibré à 1 225 206 € comprenant 632 350 € de restes à réaliser 2016 et 236 590 € de programmes nouveaux (cf. pages 24 et 29).**

Nota : le total des pourcentages est inférieur à 100 % en raison de l'emploi de sommes arrondies

- 35 000 € de travaux forestiers,
- 44 700 € d'investissement groupe scolaire SIVOS (nombre hab.),
- 10 000 € d'études, renforcement, achat terrain rue des Aussanges
- 5 000 € d'études, renforcement, route de Voitre-Lot. Prairie ;
- 258 000 € de 2017 pour les programmes nouveaux :
  - 30 000 € d'aire de jeux place des platanes,
  - 26 000 € de programme zéro phyto,
  - 6 000 € de programme abeilles sentinelles,
  - 20 000 € d'étude reste des RD N° 464 et N°31,
  - 35 000 € d'achat de véhicule électrique,
  - 5 000 € de travaux d'enfouissement réseaux route de Clerval,
  - 10 000 € d'études travaux maison Martin,
  - 40 000 € d'étude mutualisation avec Clerval AMI bourg-centre,
  - 86 000 € d'achat de terrain pour lotissement.

Les **recettes** du budget **d'investissement de 1 225 206 €** sont composées de :

- 74 510,69 € de report d'excédent d'investissement 2016,
- 25 000,00 € de produit de cession, vente de terrains,
- 454 839,31 € de dotations, fonds et réserves :
  - 359 839,31 € affectation résultat 2016,
  - 90 000,00 € de FCTVA (fonds de compensation sur investissement),
  - 5 000,00 € de taxe d'aménagement des constructions nouvelles ;
- 317 000,00 € de subventions d'investissement :
  - 85 000,00 € de la région,
  - 109 000,00 € du département,
  - 12 000,00 € du SYDED et du SMIX,
  - 105 000,00 € de subvention dont 67 000 € de restes à réaliser,
  - 6 000,00 € de DETR ;
- 3 000 € d'opération d'ordre entre sections (dotation aux amortissements),
- 350 856,00 € de virement de la section de fonctionnement.

**Le budget primitif d'investissement est équilibré à 1 225 206 €.**

**Le budget primitif 2017 de la commune est équilibré.** Le budget primitif communal pour l'année 2017 a été voté à l'unanimité des vingt-quatre membres en exercice du Conseil municipal présents lors de la réunion du 07 avril 2017.

### Les participations financières aux syndicats intercommunaux

Le tableau ci-dessous récapitule les montants des **participations financières de la commune** aux différents **syndicats intercommunaux** (fonctionnement et investissement) :

		2012	2013	2014	2015	2016	2017 prévisions
<b>SGBI</b>	SLG	53 771 €	53 771 €	53 020 €	53 020 €	73 652 €	<b>73 652 €</b>
	SLL	21 303 €	21 303 €	20 632 €	20 632 €		
<b>SIVOS</b>	SLG	73 279 €	67 883 €	87 140 €	96 284 €	117 646 €	<b>163 732 €<sup>(1)</sup></b>
	SLL	22 911 €	20 375 €	22 020 €	24 765 €		

Nota : La commune ne participe plus, depuis 2006, au financement du SIVU du val de Sancey qui a ses ressources propres (factures d'assainissement et taxes de raccordement au réseau).

(1) L'augmentation en 2017 est due au 1<sup>er</sup> remboursement de la nouvelle école.

## Embellissement du village

### Actions communales

Ces deux dernières années, des efforts importants pour embellir la commune ont été réalisés :

- Entrée route de Besançon : plantation d'arbres de part et d'autre, création d'un massif de fleurs ainsi que le fleurissement de l'auge en pierre,
- Entrée de Sancey côté Laviron, réalisation d'un grand massif floral,
- Entrée route de Clerval renouvellement massif floral et du début de la Grande rue,
- Poursuite de l'opération de fleurissement des calvaires (4), par l'achat de supports,
- Installation de 2 jardinières devant l'église, plantation de rosiers grimpants contre mur de soutènement du pourtour de l'église,
- Aménagement des abords du cimetière par un massif d'arbustes,
- Fleurissement du pourtour du terrain de boules rue des Perrières,
- Embellissement conséquent de la place Jean d'Arc et la rue du 7 septembre 1944.

### Concours départemental

La commune de Sancey inscrite au concours des villages fleuris a été récompensée fin 2016 par l'attribution du qualificatif commune lauréate. Concrètement, cela signifie que la commune de Sancey correspond le mieux aux critères du label sans pour autant être encore au niveau de la proposition de la 1<sup>ère</sup> fleur.

Afin d'améliorer l'efficacité du fleurissement, la commission fait un appel à bénévoles. Contacter Danièle Dromard ou Monique Jacquet.

### Concours communal 2016

#### Maison individuelles

1 <sup>er</sup>	Paulette Della Chiesa	2 <sup>ème</sup>	Catherine Corbet	2 <sup>ème</sup>	Stéphane Binet
4 <sup>ème</sup>	Claude Cantin	4 <sup>ème</sup>	Jean Paul Michel	6 <sup>ème</sup>	Louis-Bertra. Poux
7 <sup>ème</sup>	Pierre Petit	8 <sup>ème</sup>	Jacques Mourey	9 <sup>ème</sup>	Robert Ruchet
9 <sup>ème</sup>	Charles Pépiot	9 <sup>ème</sup>	Thierry Corbet	9 <sup>ème</sup>	Jean Louis Binet
9 <sup>ème</sup>	Colombe Guignard	14 <sup>ème</sup>	Françoise Delacour	14 <sup>ème</sup>	Mathieu Mourey
16 <sup>ème</sup>	Claude Grosjean	16 <sup>ème</sup>	Aimé Romain	16 <sup>ème</sup>	Béatrice Philippe
19 <sup>ème</sup>	Patrick Crucet	19 <sup>ème</sup>	Paul Socié	19 <sup>ème</sup>	Christian Delacour

#### Balcons

1 <sup>er</sup>	Yves Bolle Reddat	2 <sup>ème</sup>	Gérard Stofleth	3 <sup>ème</sup>	France Koenig
-----------------	-------------------	------------------	-----------------	------------------	---------------

#### Fermes

1 <sup>ère</sup>	Véronique Noirot	2 <sup>ème</sup>	Bernadette Faivre	3 <sup>ème</sup>	Colette Jouillerot
------------------	------------------	------------------	-------------------	------------------	--------------------

#### Commerces

1 <sup>er</sup>	Cycles Simonin	2 <sup>ème</sup>	Pharmacie Schär
3 <sup>ème</sup>	Maison de la presse Pagnier	4 <sup>ème</sup>	Boumatic

Ce classement établi par le passage du jury les 28, 29, juillet et 1<sup>er</sup> août 2016 correspond à la vue d'ensemble depuis l'espace public : rue ou place. Les espaces privés non visibles ne sont pas pris en considération. Quelques impacts négatifs constatés au fil du parcours : piles de bois mal placées, matériel sans doute déposé provisoirement, mais en place depuis quelque temps, arbustes ou haie non taillés, haie masquant la vue de l'espace fleuri depuis la rue, terrain herbagé non tondu, positionnement de l'étendoir à linge ... A contrario, des aménagements mettent en valeur la propriété et le secteur : ravalement de façade, accès aménagé, taille de la haie privée en bordure de l'espace public, tonte de l'espace public situé devant la résidence, plantation de fleurs ...

## Programme zéro phytosanitaire

### Quelques définitions

Phytosanitaire : en botanique qui a trait à la santé des végétaux et en agriculture ce sont les produits employés pour l'éradication des parasites des cultures.

Les produits phytosanitaires appelés également pesticides ont pour objectif de :

- Protéger des végétaux contre des organismes nuisibles,
- Réguler la croissance des végétaux,
- Assurer la conservation des végétaux,
- Détruire les végétaux indésirables.

Différents types de produits :

- Herbicides contre les mauvaises herbes,
- Fongicides contre les maladies cryptogamiques,
- Insecticides contre les insectes ravageurs,
- Acaricides, molluscicides, rodenticides, taupicides ... produits spécifiques.

### Le saviez-vous ?

Il suffit d'un gramme d'une molécule pesticide, quelle qu'elle soit, pour rendre impropre à la consommation 10 000 000 litres d'eau (selon le seuil réglementaire de potabilité d'une eau destinée à la consommation humaine). Par exemple, un petit pulvérisateur de 5 litres, pour désherber une terrasse ou des allées, peut contenir jusqu'à 60 grammes de molécule pesticide. Faites le calcul ...

### Vérifiez les produits de traitement disposés sur vos rayons



Détaillez les pictogrammes sur les emballages :

**T+** (Très toxique), **T** (toxique), **Xn** (nocif), **Xi** (irritant), **C** (corrosif), **F** (facilement inflammable), **O** (comburant), **E** (explosif), **N** (dangereux pour l'environnement), **F+** (extrêmement inflammable) ;

Identifiez les dangers :

**lettres H** ou **EUH** suivies de 3 chiffres : **2** (danger physique), **3** (danger santé), **4** (danger environnement)

(1) liste explicative sur le web ;

Les phrases de risque :

**lettre R** et une série de 1 à 4 nombres à 1 ou 2 chiffres ;

Les phrases de prudence : **lettre P** suivie de 3 chiffres (1) ;

Les informations toxicologiques avec les produits **CMR** : Cancérigène, Mutagène, Reprotoxique repérés soit **1A** avéré pour l'homme, ou **1B** supposé pour l'homme, ou **2** (suspecté pour l'homme) ;

Si vous demeurez adeptes de ces produits, respectez les doses maximales, **l'excès de produit ne rend pas le traitement plus efficace, il restera là où vous l'aurez déposé.**

### Les enjeux

Ils sont multiples :

- environnementaux, par le transfert et la diffusion de ces produits dans les différents milieux, dans les cours d'eau, les ressources souterraines, dans l'air et les sols.

- sanitaires, par l'exposition directe des utilisateurs lors de l'application de pesticides, et des personnes qui vivent au sein de ces espaces. L'exposition indirecte par la présence de ces substances dans l'eau, dans l'air et dans l'alimentation est également un risque sanitaire.
- écologiques, par l'impact de ces produits sur la faune et la flore, et notamment les espèces non ciblées par les traitements, pouvant entraîner, à terme, une diminution de la biodiversité dans les écosystèmes et une perturbation notable des équilibres écologiques.

### Engagement communal

Dans le cadre de la limitation des produits phytosanitaires, la commune de Sancey, avec Baume lès Dames, sont les 2 seules communes du Pôle d'équilibre territorial rural (PETR) Doubs central, à avoir répondu à l'Appel à projet zéro produit phytosanitaire.

Cette volonté municipale s'est traduite par l'établissement d'un diagnostic, réalisé en février 2017, par la Fédération régionale de défense contre les organismes nuisibles (Fredon), afin de définir les engagements et d'en suivre les réalisations et évolutions.

Depuis 2015, les employés de la commune n'utilisent plus de produits sur le domaine public. Seules trois exceptions : les abords intérieurs de la station, le pourtour de l'église et l'intérieur du cimetière sont traités une seule fois, en mars, avec des produits autorisés.

Le Conseil municipal ayant pris l'engagement, le 10 juin 2016, de ne plus utiliser de produits phytosanitaires, le mode opératoire de l'entretien de l'espace public de la commune est modifié.

Cet engagement se traduira de différentes façons :

- Le traitement des massifs floraux par les produits anti limaces est abandonné. Il est remplacé par du paillage afin de freiner leurs déplacements et limiter les dégâts.
- Lors de l'aménagement du centre bourg, les espaces réduits propices aux développements de mauvaises herbes ont été comblés par la pose de toiles géotextiles. Pour un meilleur rendu esthétique, un paillage à base de graviers et de galets a été apporté.
- Les habitudes de tonte seront modifiées avec la mise en place d'une gestion différenciée. Cette technique consiste à adapter la tonte selon la représentativité et l'usage de chaque espace. Ainsi, en bordure de route, seule une largeur de tonte sera effectuée pour assurer la sécurité des piétons et usagers de la route.
- Le cimetière fera également l'objet d'adaptations. Si les employés ne seront pas en permanence présents pour biner les mauvaises herbes, **la commune espère l'adhésion des habitants pour la réalisation d'un désherbage sans pesticides aux abords de leurs tombes et caveaux.** Cela étant, trois zones de l'ancien cimetière seront traitées de différentes façons : pose d'un géotextile avec mise en place d'une couche de graviers, puis des essais de végétalisation avec des plantes de rocailles et des semis de gazon à pousse lente seront effectués. L'objectif est de réduire les dénivelés dangereux, mais aussi de limiter les actions de désherbage sur ces espaces restreints.

En complément des axes listés supra, la commune a défini une stratégie complémentaire en investissant dans du matériel alternatif aux pesticides : un outil de balayage en prévention du désherbage de la voirie, et une houe maraîchère pour le désherbage des espaces sablonneux.

Au final, cet engagement communal a pour objectif de respecter les règles définies par la loi Labbé du 6 février 2014, amendée en août 2015 par la loi de transition énergétique pour la croissance verte (TEPCV) qui interdit les pesticides dans les espaces verts, jardins publics et la voirie depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017.



## Quelques conseils

Au 1<sup>er</sup> janvier 2019, la vente des pesticides chimiques sera interdite aux particuliers. Quelques méthodes simples permettent de limiter l'usage des désherbants chimiques chez soi.

### Désherbage des massifs

La binette, le piochon ou l'arrachage manuel sont toujours efficaces !... Et si vous voulez gagner du temps, pensez aux paillages et aux plantes couvre-sol.

- Les paillages organiques (écorces, feutres végétaux...) apportent progressivement de la matière organique dans le sol en se décomposant, et permettent de conserver l'humidité du sol en évitant l'évaporation. Enfin, ils limitent le développement des mauvaises herbes prêtes à se développer.
- Les plantes couvre-sol concurrencent les mauvaises herbes. Les espèces de plantes couvre sol choisies doivent être adaptées au sol et à l'exposition, former un couvert végétal dense sans nécessiter beaucoup d'entretien (exemples : alchémille, lamier, petite pervenche, géranium vivace, pachysendre, waldsteinia...). Utilisées sur les talus, elles réduisent l'entretien avec un taille haie (cotoneaster, Ionicera, millepertuis...).

### Désherbage des allées et des terrasses

- En balayant régulièrement les surfaces minérales en dur (pavés, goudron, béton), vous supprimez tout ce qui permet le développement d'une mauvaise herbe: graine, matière organique, humidité...
- En utilisant le désherbage thermique à l'aide soit d'appareil à gaz, soit d'eau chaude, la destruction peut être obtenue par l'éclatement des cellules végétales des feuilles suite au choc thermique. Pour un désherbage thermique à moindre coût, l'eau de cuisson des pâtes ou des pommes de terre qui contient de l'amidon (anti-germinatif naturel) est également efficace sur les plantules.

### Désherbage des pelouses et autres gazons

Pour freiner le développement des dicotylédones dans votre gazon, ne tondez pas trop à ras (pas moins de 7 cm de haut), ré-engazonnez systématiquement en cas de dégarnissage de la pelouse, et n'oubliez pas d'aérer le sol à l'aide d'un scarificateur ou de semelles d'aération.

## **Plantes invasives (cf. illustrations page 26 et localisation de la renouée du Japon page 27)**

Une plante invasive est une plante importée volontairement pour son côté ornemental ou involontairement dans des lots de semences, mais qui s'est dispersée hors des jardins privés et qui devient incontrôlable dans la nature ou dans les cultures. Sur le territoire de la commune de Sancey, Nature environnement Belleherbe-Sancey (NEBS) a répertorié :

- La renouée du japon (*Reynoutria japonica*) qui se multiplie par les morceaux de racine et de plantes des tas de terre et de déchets verts que l'on disperse dans la nature. S'en débarrasser, avec difficultés, par arrachages réguliers, puis séchage.
- L'arbre à papillons (*Buddleia de David*) qui se multiplie par les graines présentes dans les mottes de plants provenant de pépinières envahies. L'arrachage suffit.
- La digitaire sanguine, (*Digitaria sanguinalis*) est une graminée qui prolifère dans les lieux où le " roundup " a été utilisé sans modération. L'arrachage suffit.
- *Galinsoga parviflora* : La petite fleur est la peste des jardins potagers. Elle arrive dans le terreau des plantes achetées en pots. Ne pas laisser grainer, même une fois !
- La Balsamine de l'Himalaya (*Impatiens glandulifera*) se multiplie par les graines présentes dans les gravats et par flottaison dans les cours d'eau. A été éradiquée, par le NEBS, par arrachage, à la source du Dard où elle proliférait ces dernières années.

Si vous avez connaissance de lieux de développement de ces différentes plantes, merci d'informer le secrétariat de mairie.

## Reconnaisances et retraites

Au cours de la traditionnelle cérémonie des vœux du 8 janvier 2017, Frédéric Cartier, Maire de Sancey, a procédé à la remise de plusieurs médailles d'honneur régionale départementale et communale.

**Louis Parisot** a reçu la médaille échelon argent. Elu Conseiller municipal de Sancey le Long de mars 1977 à mars 2000, il a tenu les fonctions de 2<sup>ème</sup> adjoint de mars 1989 à mars 1996, puis de 1<sup>er</sup> adjoint de mars 1996 à mars 2000. Ses attributions particulières d'adjoint ont concerné les commissions finances et bâtiments communaux. Parmi les travaux majeurs, citons la rénovation du bâtiment actuellement occupé par la Maison d'assistantes maternelles.

**Pascal Viennet**, a reçu la médaille échelon vermeil. Originaire de Laviron, après un mandat de Conseiller municipal de 1983 à 1989, il a été élu à Sancey le Long de mars 1989 à mars 2014. De mars 1996 à mars 2000, il a tenu le poste de 2<sup>ème</sup> adjoint, puis de 1<sup>er</sup> adjoint de mars 2001 à mars 2008. Le suivi de la gestion communale de l'eau et des travaux de rénovation des réseaux d'eau et d'assainissement ont constitué ses principaux domaines d'attribution.

**Gaston Mougey** a reçu la médaille échelon vermeil. Originaire de Chazot, il y a été élu Conseiller municipal de mars 1971 à mars 1983, puis à Sancey le Long de mars 1989 à décembre 2015. De mars 2000 à décembre 2015, il a occupé les fonctions de 2<sup>ème</sup> adjoint, chargé plus particulièrement de la forêt communale et de la gestion de l'employé communal.

**Christiane Cordelier** a reçu la médaille échelon vermeil. Elue Conseillère municipale de la commune de Sancey le Grand depuis 1995, elle occupe les fonctions de 3<sup>ème</sup> adjoint de mars 2001 à mars 2005, puis 2<sup>ème</sup> adjoint de mars 2005 à décembre 2016 et tient les fonctions de 5<sup>ème</sup> adjoint depuis la création de la commune nouvelle de Sancey. Elle a tenu les fonctions de rapporteur des commissions jeunesse - sports et culture, et embellissement du village - qualité de vie. Elle assume la charge du Comité communal d'action sociale (CCAS) avec notamment l'organisation du repas annuel des aînés, le lien et le suivi des personnes en difficulté et l'organisation des collations de diverses fêtes, cérémonies et manifestations.

**Philippe Jouillerot**, Conseiller municipal a reçu une lettre de félicitations du Préfet du Doubs pour son acte de courage et de dévouement suite à son assistance à personne en danger lors de l'accident du Père Jean-Marie Dufay le 24 février 2016.

**Patrick Crucet**, technicien forestier à l'Office national des forêts en charge notamment de la forêt communale de Sancey, a fait valoir ses droits à la retraite fin 2016. Durant trente-huit années, il s'est particulièrement investi dans la gestion des forêts communales de Sancey le Grand et Sancey le Long. Impliqué dans l'élaboration des plans de gestion, la valorisation de ce bien communal par les travaux réguliers et la création de pistes forestières, sa collaboration avec les différentes commissions forêts a été parfaite et fructueuse.

Employé communal depuis le 1<sup>er</sup> décembre 1989, **Yves Journot**, à sa demande et dans la plus grande discrétion, a fait valoir ses droits à la retraite le 1<sup>er</sup> avril 2017. Polyvalent, appliqué, il a toujours montré une grande disponibilité au service de la collectivité.

C'est sans médaille, ni retraite que **David Vermot** a quitté ses différentes fonctions au vallon, notamment les 4 heures hebdomadaires mises à profit pour plusieurs dossiers majeurs : plan local d'urbanisme, dossier aménagement centre bourg, et dossier de l'école. Avec discrétion et une efficacité redoutable, il a servi notre commune.

## **Epilogue**

### **de la Communauté de communes du vallon de Sancey**

Les lecteurs intéressés et soucieux de l'avenir des collectivités auront leur curiosité assouvie par cet article qui a pour unique objectif de relater la suite donnée aux informations contenues dans le bulletin N°1 de la commune de Sancey.

De janvier 2016 au 6 octobre 2016, date du vote des statuts de la nouvelle Communauté de communes du pays de Sancey-Belleherbe (CCPSB), pas moins de sept réunions des Maires et des bureaux des CC du vallon de Sancey (CCVS) et d'Entre Dessoubre et Barbèche (CCEDEB) ont permis de débattre sur les compétences à assumer, sur les objectifs à définir à court et moyen terme et sur les capacités financières pour y pourvoir.

Plusieurs réunions des trois groupes de travail, ainsi qu'une réunion, à laquelle seulement la moitié des Conseillers municipaux des 27 communes ont pris part, ont complété ce temps de réflexion et d'information si important pour le futur proche de notre territoire.

Un élément technique a modifié la procédure : en raison de la volonté différente de 5 communes de la vallée du Dessoubre (Battenans-Varin, Cour Saint Maurice, Rosureux, Vaucluse, Vauclusotte), il ne s'agissait plus d'une fusion des 2 CC, mais d'une absorption de la CCEDEB par la CCVS. Cet état de fait impliquait de droit notamment l'application des compétences et des taux d'impositions de la CCVS aux communes de la CCPSB. Cependant, des aménagements ont été souhaités et permis par les élus de la CCVS pour tenir compte des parcours différents des deux CC et homogénéiser les attributions.

Lors du vote d'adoption des statuts de la CCPSB par les membres de la CCVS (les membres de la CCEDEB statutairement n'ont pas eu le droit au vote), les 9 délégués de la commune de Sancey ont voté contre, alors que les 21 autres délégués des 16 communes de la CCVS y étaient favorables. Le comportement des délégués de Sancey s'explique d'une part par l'augmentation des taux des taxes communautaires sans pouvoir assumer les options assurées précédemment par les 2 CC et d'autre part par le manque de lisibilité financière jugé très limitatif dans l'avenir, obérant de facto les projets futurs.

La loi Nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) fixait la population des CC à 15 000 habitants sauf à vouloir utiliser 3 des 4 critères permettant de rester en-dessous de 15 000 h :

- densité démographique < à 50 % de la densité nationale (103,4 h/km<sup>2</sup>), soit 51,7 h/km<sup>2</sup> ;
- densité démographique inférieure à 30 % de la densité nationale, soit 31,2 h/km<sup>2</sup> ;
- CC composée d'au moins la moitié des communes située en zone montagne.

Au 31 décembre 2016, la France comptait 1 800 communautés de communes. Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, elles sont 1 003, et la CCPSB est la 19<sup>ème</sup> plus petite en population (5 293 h).

Le 31 décembre 2016, la CCVS, créée le 26 décembre 2001, disparaît des écrans radar, relayée le 1<sup>er</sup> janvier 2017 par la CCPSB composée de 27 communes (17 de la CCVS + 9 de la CCEDEB + Froidevaux). Le nombre de Conseillers communautaires de la CCPSB est de 42, répartis selon la population des communes : Sancey 10 (cf. page 6), Belleherbe 4, Bretonvillers, Charmoille et Valonne 2, les 22 autres communes 1 délégué.

La CCPSB est organisée en 6 commissions thématiques et 2 groupes de travail :

- Les cinq commissions concernent : développement économique, environnement, services à la personne, tourisme-sport-culture-associations, transfert des compétences eau-assainissement-eaux pluviales-Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI), bâtiments-services techniques.
- Les deux groupes de travail ont pour objet le budget et la coopération avec les collectivités limitrophes.

## Informations du Centre de secours de Sancey

### Bilan d'activités du Centre de secours

- En 2016, **269 missions de secours ont été recensées**, à comparer aux 261 de l'année précédente. Une mission de secours peut comprendre plusieurs sorties, qui correspondent à l'envoi d'un ou plusieurs moyens matériels, avec un effectif adapté à l'intervention. Ces 269 missions se répartissent en :
  - 67,8 % dévolues au secours à personnes,
  - 20,0 % employées aux interventions d'incendie,
  - 7,5 % consacrées aux accidents sur la voie publique,
  - 4,5 % dédiées à des activités très diverses.

La charge opérationnelle de ces interventions correspond à **1 730 heures** (temps x nombre de pompiers).

### Bilan du personnel

- L'effectif 2016 du Centre de secours comporte **36 personnes**, dont environ 70 % est issu des jeunes sapeurs-pompiers (JSP), sans inclure les médecins, infirmiers et vétérinaires.
- L'adjudant-chef Yves Fourquet, après 32 années de dévouement au Centre de secours de Sancey, a raccroché le casque. Responsable des gardes, il a pris part à des centaines d'interventions et quitte le Centre avec le grade de lieutenant honoraire.
- Sont entrés dans l'effectif en 2016 : Sébastien Huelin, Julien Grosjean, mutation du Centre de première intervention de Servin à Sancey et Quentin Faniart issu des jeunes sapeurs-pompiers.
- La fragilité du Centre de secours de Sancey réside dans la présence réduite de personnel disponible en heures ouvrées pour assumer la charge de permanence. Le fonctionnement optimal du Centre nécessite la présence permanente de six sapeurs. Afin de soulager cette charge de permanence, les cadres du Centre lancent un appel à la population du secteur pour le recrutement de personnel féminin ou masculin disponible sur Sancey en heures ouvrées.
- Compte tenu du potentiel de l'encadrement, une réflexion est en cours en lien avec le Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) du Doubs pour préparer la relève de l'encadrement officier du Centre à l'horizon de trois à cinq ans.

### Bilan du matériel

Peu d'évolution en 2016, seul le véhicule léger utilitaire a été remplacé. Par contre, au cours de l'année 2017, deux changements sont programmés : arrivée d'un camion-citerne rural neuf avec équipement de désincarcération en remplacement du camion de manœuvre force équipé de désincarcération et mise en place d'un camion dévidoir comportant 2 000 mètres de tuyau incendie isolé afin de le pré-positionner au centre du département.

### Jeunes sapeurs-pompiers

La section des JSP de Sancey a pour mission de former en 3 à 4 années des jeunes dans la perspective d'acquisition du brevet d'Etat qui permet de postuler comme sapeur-pompier volontaire. Les cours de sport, de secourisme et d'incendie sont dispensés les samedis après-midi en période scolaire. Les jeunes résidant dans le périmètre des centres de Charmoille, Pierrefontaine lès Varans, Servin et Sancey peuvent s'inscrire auprès du Président de la section des JSP de Sancey.

## **Informations de la Brigade de gendarmerie de Sancey**

### **Effectif de la Brigade de proximité de Sancey**

La brigade de Sancey, avec celles du Pays de Clerval et de L'Isle sur le Doubs, fait partie d'une communauté de brigades intervenue sur 47 communes en 2016, à 858 reprises. La brigade de Sancey, commandée par le Maréchal des logis-chef Monnot depuis le 16 août 2016, affiche un effectif complet : six militaires, tous sous-officiers de gendarmerie, dont deux sont des gradés officiers de police judiciaire. L'unité bénéficie régulièrement de renfort de réservistes, membres de la réserve opérationnelle de la gendarmerie.

### **Recrutement**

La formation administrative de la gendarmerie du Doubs recherche des candidats pour intégrer la réserve opérationnelle. Les candidats peuvent se faire connaître à la brigade de Sancey ou s'inscrire sur internet (<http://www.lagendarmerierecrute.fr/Carrières/Carriere-operationnelle/Reserviste>). Les conditions : nationalité française, âgé de 17 ans au moins et de 40 au plus, avoir satisfait aux obligations du service national ou suivi la JAPD ou la JDC, bonne aptitude physique, aptitude psychologique et bonne moralité. En outre, la gendarmerie nationale recrute en continu des officiers, sous-officiers et gendarmes adjoints volontaires.

### **Rappel sur le port de la ceinture de sécurité des enfants**

- L'article R412-3 précise que le transport d'un enfant de moins de dix ans sur un siège avant est interdit sauf dans l'un des cas suivants :
- lorsque l'enfant est transporté, face à l'arrière, dans un système homologué de retenue spécialement conçu pour être installé à l'avant des véhicules et que le coussin de sécurité frontal est désactivé ;
- lorsque le véhicule ne comporte pas de siège arrière ou si le siège arrière n'est pas équipé de ceinture de sécurité ;
- lorsque les sièges arrière du véhicule sont momentanément inutilisables ou occupés par des enfants de moins de dix ans, à condition que chacun des enfants transportés soit retenu par un système prévu normalement.
- La Brigade constate régulièrement que des enfants ne sont pas mis en sécurité lorsqu'ils sont conduits, par leurs parents, à l'école, y compris sur des trajets très courts.

### **Brûlage des déchets**

Le brûlage en plein air des déchets ou détritiques de toute nature est rigoureusement interdit dans les agglomérations. Le brûlage à l'air libre des ordures ménagères est interdit.

Depuis 2016, sur directives du Procureur de la République, des actions répressives ont été conduites, à une dizaine de reprises, par la Brigade de Sancey.

### **Cambriolage** Si vous êtes victimes d'un cambriolage :

- prévenez immédiatement la gendarmerie en composant le N°17 ;
- si vous possédez un système d'alarme, en cas de déclenchement, prévenez la gendarmerie ;
- si les auteurs sont encore sur place, recueillez un maximum d'éléments d'identification et ne tentez pas d'intervenir ;
- ne rien toucher, ni modifier, évitez de pénétrer dans les lieux pour préserver les indices ;
- déposez plainte. Si vous n'envisagez pas de porter plainte, signalez tous les vols car ces renseignements permettent d'orienter les services de surveillance ;
- déclarez le vol à votre assurance.

## Nos rues ont une histoire

Avec ce troisième volet de la série " nos rues ont une histoire ", nous nous intéressons cette année aux rues Président Arbey, Saint Roch et des Vignottes.

### Rue du Président Arbey

Fusion de l'ancienne rue Mercier et de la partie basse de l'ancienne rue Saint Roch, cette rue rend hommage à Pierre François Arbey, avoué puis Président du tribunal de Laon dans l'Aisne. Fils d'un plâtrier de Chamesey, et de Claude Marie Breny jeune fille de Sancey, il naît en 1805, est élu député Républicain Modéré du Loiret à l'Assemblée Constituante de la II<sup>ème</sup> République en 1848, puis à l'Assemblée Nationale en 1849. Défavorable à l'Empire, il met un terme à sa carrière politique en 1851 à l'avènement de Napoléon III. A sa mort en 1857, il lègue sa bibliothèque à la commune de Sancey le Grand. Elle décore tout un pan de la salle du Conseil de la mairie, tandis que son buste fait face à la Marianne.



### Rue Saint Roch

Cette très ancienne rue rend hommage au Saint Patron des médecins pharmaciens et vétérinaires. Saint Roch, invoqué contre les épidémies touchant aussi bien l'Homme (peste) que le bétail (fièvre aphteuse), a vécu au XIV<sup>ème</sup> siècle. Ayant voué sa vie aux pestiférés, il est atteint par la maladie, dont il réchappe après s'être retiré en ermite dans les bois. Une statue du Saint ornait jusqu'à la fin du siècle dernier, la maison qui fait le coin des rues Arbey et Saint Roch.



### Rue des Vignottes

Située à la sortie du village en direction de Rahon, la rue des Vignottes est lotie à partir de 1961 au lieu-dit du même nom. En effet, ce coteau de Sancey était planté de vignes et ce, au moins jusqu'au milieu du XIX<sup>ème</sup> siècle.

C'est là qu'en 1815, pendant les Cent-Jours, eut lieu la bataille opposant les corps francs de l'Empire aux villageois des Sancey. Recrutant de nouveaux soldats pour la Grande Armée, le Colonel Pelletier de Chambure fut arrêté dans sa progression par une troupe de Sancéens armés mais bien vite encerclés. Dominique Bart, en uniforme royal, pris pour le chef, fut abattu. Tentant de le sauver, le Capitaine Serdet, chef de la troupe sancéenne, se dénonça... sans succès. Arrêté, il demanda, avant d'être passé par les armes, la permission d'aller chercher son uniforme chez lui, à Sancey l'Eglise, pour mourir en soldat. Permission accordée. Homme d'honneur, il revint, comme promis, en Capitaine de la Grande Armée décoré de la Croix de la Légion d'Honneur. Est-ce l'uniforme, le grade, la décoration, l'admiration devant un acte héroïque ou une certaine compassion... toujours est-il que le Capitaine fut gracié. Prisonnier, il fut emmené avec les autres villageois à la citadelle de Besançon avant d'être libéré à l'avènement (le second et dernier) de Louis XVIII.

## Images anciennes



Merci à la personne qui a communiqué les noms des personnes figurant sur la carte postale des années 60 page 42 du bulletin N°1 de Sancey :

- 1 Brand Nicole, et Brand Colette
- 2 Meister Marie-Claude
- 3 Mulin Michel à vélo et x fils d'un gendarme
- 4 Daniel Yvette

## L'état civil de la commune de SANCEY en 2016

**Naissances : 9** dont 1 fille et 8 garçons

### Mariages : 2

le 24 septembre David, Christian, Jean BIGUENET et Céline GULLAUD  
le 10 décembre Christophe, Pierre PEREZ et Coralie GUYON

### Décès : 18

le 10 janvier Marguerite, Gabrielle NEDEY, veuve BRACCO, 92 ans  
le 23 février Jean-Marie, Rémi, Aimé DUFAY, 71 ans  
le 15 mars Robert, Louis, Gilbert PALATICKY, 81 ans  
le 1<sup>er</sup> avril Odette, Louise, Marcelle, Odile MOUGEY, 94 ans  
le 27 avril Daniel, Auguste, Maurice CLOUTOT, 68 ans  
le 07 mai Louis, Marie, Constant RECEVEUR, 89 ans  
le 19 mai Jean, Louis, Paul RAVEY, 102 ans  
le 23 mai Jacqueline, Juliette, Charlotte, Armandine BARBINI, 74 ans  
le 24 mai André, Gaston, Jules LAB, 70 ans  
le 24 mai André, Ernest BOLL, 70 ans  
le 30 mai Simone, Thérèse, Julie PEPIOT, veuve BERNARD, 93 ans  
le 15 juillet Fernand, Louis, Marie GIRARDET, 87 ans  
le 18 juillet Martine, Juliette CANTENOT, veuve GUILLEMIN, 63 ans  
le 12 août Jeanne, Marie, Laurencia BRAND, veuve GIRARDET, 93 ans  
le 15 août Christian, Marie, Pierre MAIRE, 54 ans  
le 31 août Pierre, Jules, Charles ROY, 80 ans  
le 26 septembre Marcel, Constant CUENOT, 77 ans  
le 28 septembre Henriette, Marie, Albertine BECOULET, veuve GIRARDET, 94 ans

## L'état civil des communes en 1916

### Naissances

**Sancey le Grand : 6**  
le 12 janvier DESCIEUX Emile, Antoine le 27 mars MAGNIN Gaston, Charles  
le 22 avril EME Raymond, Louis, Armand le 12 mai BECOULET Emile, Marie, Louis, Augus.  
le 19 mai LIEGEON Joffrette, Valentine, le 24 octobre CORBET Marcel, Narcisse, Emile

### **Sancey le Long : 8**

le 10 février CUENOT Alphonse, Albert, Ed. le 27 avril LEMENT Marie Louise, Charlotte, Herm.  
le 12 août SCHOUVEY Yvonne, Elise, Aug. le 26 août DEMOLY Louis, Victorin  
le 09 novembre ROY Gaston, Louis le 18 novembre VUILLIER Henri, Joseph, Roger  
le 06 décembre LEMENT Henri, Charles, Louis, le 26 décembre DEMOLY Marguerite, Jeanne

### Mariages

**Sancey le Grand 0**

**Sancey le Long 0**

### Décès

**Sancey le Grand : 15 (+ 4 en 1915)**

le 07 janvier CUISENIER Alvine, Augustine le 23 février THIEBAUD Marie, Emilie  
le 24 février FAIVRE Maurice, Léon, **MPF** le 28 février FAIVRE Henri, Louis, **MPF**  
le 14 mars ROTH Marie, Joséphine le 26 avril CHASEY Alcine, Joséphine  
le 10 mai BARRAND Jules, Félix le 11 mai PRETOT Marie, Emilienne  
le 03 octobre JOLY Honorine le 09 octobre BART Elise  
le 11 octobre BOUVET Jeanne le 23 octobre BACHETTI André  
le 19 novembre CARTIER François, Léon le 08 décembre BOILLOT Aristide, Charles, Alexandre  
le 28 décembre COUSIN Catherine

### Morts pour la France (MPF) en 1915 enregistrés en 1916 :

le 17 mai CHEVARIN Joseph, Claude, Léon le 04 août GODIN Marie-Antoine, Joseph, Henri  
le 11 septembre COUSIN Gaston, Edouard, Virgile le 27 septembre BOBILLIER DODICHON, Etienne, Jos.,

### **Sancey le Long : 10**

le 12 avril ERNST Louis le 8 mai KIRSCH Amélie, Céleste  
le 19 mai MONNIER Etienne, Justin, François le 22 juillet LEMENT Charles, Valère  
le 5 septembre MION Louis, Joseph, Jules, **MPF** le 17 septembre DEMOLY Louis, Victorin  
le 20 septembre LAJEANNE Marie, Philomène, Odile le 16 octobre DELACOUR Marie, Césarie, El.  
le 3 décembre SCHOUVEY Aimé, Anatole, Louis le 19 décembre GIRARDET Marie Joseph, Aima



## Informations générales et communales (1/5)

### Elections 2017

Le nombre d'électeurs étant supérieur à 1 000, deux bureaux de vote sont activés sur la commune : N°1 rue Sous les chênes et N°2 Grande rue. Ci-dessous, les résultats sont détaillés.  
Elections présidentielles Abréviations : Dup (Dupont-Aignan), Ham (Hamon), Art (Arthaud), Pou (Poutou) Che (Cheminade) Las (Lassalle) Mél (Mélénchon) Ass (Asselineau) Fil (Fillon)

1 <sup>er</sup> tour	inscri.	votants	nuls	blancs	Dup	Le Pen	Macron	Ham	Art	Pou	Che	Las	Mél	Ass	Fil
N°1	673	556	4	19	32	176	90	24	4	5	0	4	54	3	141
N°2	411	344	3	6	15	70	60	18	3	6	0	5	31	3	124
Sancey	1084	900	7	25	47	246	150	42	7	11	0	9	85	6	265

2 <sup>ème</sup> tour	inscrits	votants	nuls	blancs	Macron	Le Pen
N°1	668	534	23	46	217	248
N°2	411	319	11	39	89	180
Sancey	1079	853	44	85	306	428

Elections législatives Abréviations : Joann (Joannès), Viall (Viallet), Drian (Driano), Comas (Comas), Patoi (Patois), March (Marchal), Espol (Espolio).

1 <sup>er</sup> tour	inscrit	votant	nul	blanc	Cartier	Joann	Viall	Drian	Comas	Patoi	March	Espol	Sommer
N°1	674	450	3	4	308	3	42	2	1	5	7	14	61
N°2	411	279	1	6	183	5	23	0	1	5	5	14	36
Sancey	1085	729	4	10	491	8	65	2	2	10	12	28	97

2 <sup>ème</sup> tour	inscrits	votants	nuls	blancs	Cartier	Sommer
N°1	674	483	6	13	386	78
N°2	411	276	4	7	221	44
Sancey	1085	759	10	20	607	122

La commune de Sancey a été récompensée d'une Marianne d'argent du civisme 2017 du Doubs suite à l'excellente participation de ses électeurs avec un taux de 74,88 % aux élections présidentielles et législatives dans la catégorie des communes de 1 001 à 3 500 électeurs inscrits.

### Civisme et vivre ensemble

La municipalité apprécie le comportement des propriétaires de chiens, pratiquement tous tenus en laisse sur la voie publique. Cependant, quelques propriétaires sont négligeants dans le choix du lieu retenu pour la satisfaction des besoins de leurs animaux, lieu fréquenté par d'autres usagers, notamment piétons.

La municipalité remercie les riverains d'espaces communaux au bord des rues et routes qui prennent soin de leur haie envahissante ainsi que ceux qui tondent l'espace communal jouxtant leur propriété contribuant à la sécurité des piétons et cyclistes.

Tous les quartiers de la commune ne bénéficient pas d'organisation de fête des voisins. Ce contexte de rencontres et d'échanges facilite et renforce le vivre ensemble, notamment par le partage de difficultés (isolement, mobilité), de gênes ressenties (bruits d'animaux, tonte, stationnement, odeurs désagréables, ...) pas forcément volontaires ...

### Repas des Aînés

Le repas des aînés aura lieu le dimanche 10 décembre 2017 à la MTL de Sancey.

## **Informations générales et communales (2/5)**

### **Taxe des ordures ménagères**

En cas de modification ou de demande de renseignement, il convient de s'adresser aux services de la Communauté de communes du pays de Sancey-Belleherbe (CCPSB) et au secrétariat de mairie de Sancey pour le suivi et la mise à jour des données municipales.

### **Pourquoi avez-vous reculé le panneau de Sancey sur la route de Rahon ?**

Le hameau des Vignottes, devenu rue des Vignottes, n'ayant plus d'existence, il fallait modifier la position du panneau de Sancey. La commission de sécurité, après réflexion sur la protection de la sortie du chemin desservant l'entreprise Groperrin, et celle de la rue des Vignottes a décidé de ne pas maintenir la vitesse de 70 km/h, et de la réduire à 50 km/h.

### **EHPAD les Tourelles**

En lien avec les travaux du centre bourg, les élus ont pris contact avec Habitat 25, gestionnaire des bâtiments EHPAD du département pour modifier l'accès des ambulances à l'entrée principale de l'unité de vie des Tourelles de Sancey afin que le trottoir soit accessible aux piétons en toutes circonstances. Un parking au profit du personnel et des visiteurs est envisagé dans l'espace situé en face la mairie.

### **Carte nationale d'identité**

Depuis 2009, la commune de Sancey le Grand est l'une des vingt-cinq communes du département mandatée pour la réalisation de passeports. Depuis mars 2017, ce service a été étendu aux cartes nationales d'identité (CNI).

Afin de simplifier les démarches des personnes désirant renouveler leur CNI, un téléservice " pré-demande CNI " permet de recueillir de manière dématérialisée les informations présentes sur le CERFA N°121000\*02 ou 12101\*02 pour les mineurs. La présence du mineur est obligatoire lors du dépôt de dossier. Cette démarche est possible dans toutes les mairies (N° de pré-demande, code récapitulatif QR, et liste des pièces à apporter dont N° de timbre dématérialisé). Elle permet un gain de temps aux demandeurs et au personnel municipal. Par contre, il est indispensable de prendre rendez-vous dans l'une des 25 mairies pour la finalisation avec notamment le recueil d'empreintes.

### **TEPCV 2 : Vous avez un projet de rénovation en 2017, 2018 ?**

Dans le cadre du programme Territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV) TEPCV 2, le Doubs central a contracté avec l'Agence départementale d'information sur le logement du Doubs (ADIL), des modalités pour vous aider dans votre réflexion.

1. Prendre un rendez-vous les jours ouvrés de 9h à 12h et de 14h à 17h sauf le vendredi matin au 03 81 61 92 41,
2. Un conseiller vous guide en toute neutralité, sur vos choix techniques, selon votre projet et votre budget,
3. Le conseiller vérifie l'éligibilité aux différentes aides financières existantes (ANA, Etat, région, Département, crédit d'impôt), ainsi qu'aux différents prêts à l'accession (PTZ accession, éco, prêt à taux zéro, prêt bonifié), et vous propose un rendez-vous,
4. Votre conseiller vous accompagnera dans le montage de votre dossier, quelles que soient les aides jusqu'à la fin de vos travaux.

Les **permanences** sont tenues **exclusivement sur rendez-vous** :

- à **Sancey, CCPSB, le 4<sup>ème</sup> mercredi du mois** dès 9h et à Baume lès Dames dès 14h ;
- à Rougemont ou Clerval ou L'Isle sur le Doubs le 2<sup>ème</sup> lundi du mois à partir de 9h.

## Informations générales et communales (3/5)

### Bâtiment Néolia

La société Néolia, propriétaire de l'immeuble situé rue des Jonchets, a décidé de procéder à sa destruction cet automne, en raison de sa faible occupation, de sa vétusté et un coût trop onéreux pour sa réhabilitation. En lieu et place, dans un premier temps, 6 logements type devraient être construits et 4 parcelles à construire devraient être aménagées.

### Ligue contre le cancer

La municipalité remercie les dix-huit personnes qui, en octobre 2016, ont pris de leur temps pour quêter au profit de la ligue contre le cancer : Geneviève Arnoux, Geneviève Bernard, Michèle Crucet, Sylvie Defrasne, Chantal Demoly, Martine Demoly, Bernadette Fleury, Paulette Freléchoux, Colombe Guignard, Evelyne Jacquemot, Monique Jacquet, Chantal Mougey, Christiane Mougey, Anne-Marie Nedez, Sabine Palmero, Françoise Prudham, Virginie Renoud, Marie-Joseph Richard. La somme récoltée est de 5 638 €.

Le docteur Monnier, Président du comité de Montbéliard de la Ligue contre le cancer a remercié les quêteurs et les contributeurs par courrier et oralement lors de la soirée d'information tenue à Sancey le 8 juin 2017. Il a remercié particulièrement Nicole Martin pour la mission de collecte financière des villages du vallon assurée durant plus de deux décennies. Le relais, pour cette tâche, sera assuré par Brigitte Samson

### Rassemblement de public pour des événements sportifs, culturels et festifs

Toute manifestation publique doit faire l'objet d'un dépôt de dossier auprès du Maire de la commune concernée, lequel doit s'assurer que le dispositif de sécurité et les moyens de secours préventifs sont adaptés. Les mesures de sécurité et de secours prises à l'égard de spectateurs à l'occasion des manifestations publiques à caractère sportif ou non, sont en toutes circonstances de la responsabilité des organisateurs. L'autorisation ou le récépissé de déclaration qui sera donné suivant le type de manifestation, par le Maire, la Préfecture ou la Sous-Préfecture, après avis, le cas échéant, des services de secours, dépendra de la pertinence du dispositif prévu par l'organisateur. Un guide est disponible en préfecture. Le principe de l'organisation d'une manifestation consiste :

- pour l'organisateur mise en place d'un dispositif pour assurer la sécurité du public présent,
- pour le Maire, en sa qualité d'autorité de police, à autoriser ou non la tenue d'une manifestation sur le territoire de sa commune et à prendre les mesures qui s'imposent afin d'assurer la sécurité du public présent.

### Lutte contre le bruit : rappel de l'article 7 de l'arrêté préfectoral du 19 avril 2005

Les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords, doivent prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par des bruits répétés et intempestifs émanant de leurs activités, d'appareils ou machines qu'ils utilisent ou par les travaux qu'ils effectuent.

Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ou électrique ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- Lundi au vendredi : de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30 ;
- Samedi : de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h30 ;
- Dimanche et jours fériés : de 10h00 à 12h00.

Merci, pour de bonnes relations entre voisins, de noter et d'appliquer ces horaires.

### Soirée détente

Chaque mercredi soir de 20h à 22h, entre le 1<sup>er</sup> novembre et le 30 avril, les amateurs de cartes et autres jeux de société se réunissent dans la salle dite " du fourneau " au 1<sup>er</sup> étage de la mairie de Sancey. Contact : Jean-Marie Vivot 25430 Sancey Tél 03 81 59 02 68.

## Informations générales et communales (4/5)

### Opération brioches 2016

La municipalité remercie les vingt-neuf personnes qui ont pris part à l'organisation de l'opération brioches en sillonnant les rues et écarts de la commune : Marie-Agnès Bagot, Geneviève Bernard, Claudine Bobiller, Nicole Bourdon, Marie-Claude Brun, Marie-Jo Casanova, Geneviève Chabod, Jeanne-Antide Chatelain, Christiane Cordelier, Régine Croissant, Jeanine Della Chiesa, Sylvie Defrasne, Danièle Dromard, Bertrand Faivre, Bernadette Fleury, Paulette Frélichoux, Marie-Colette Isabey, Monique Jacquet, Chantal Mougey, Christiane Mougey, Francette Prudham, Béatrice Renard, Virginie Renoud, Rolande Ruchet, Brigitte Samson, Monique Socié, Monique Thiébaud, Evelyne Verdier, Marie-Claire Verdot. La somme de 962 € a été remise à la section de l'ADAPEI de Baume lès Dames.

### Recensement citoyen obligatoire

Tout Français de naissance doit se faire recenser entre le jour de ses 16 ans et le dernier jour du 3<sup>e</sup> mois qui suit celui de son anniversaire. Le jeune doit faire la démarche lui-même auprès de sa mairie ou en ligne. Il doit se rendre à sa mairie avec les documents suivants :

- Pièce d'identité justifiant de la nationalité française (carte nationale d'identité ou passeport)
- Livret de famille

À la suite du recensement, la mairie délivre une attestation de recensement. Il n'est pas délivré de duplicata. En cas de perte ou de vol, il est possible de demander un justificatif de recensement au centre du service national dont vous dépendez

Le recensement permet à l'administration de convoquer le jeune pour qu'il effectue la journée défense et citoyenneté (JDC), entre le 16<sup>e</sup> et le 25<sup>e</sup> anniversaire. Il permet aussi l'inscription d'office du jeune sur les listes électorales à ses 18 ans. Après le recensement, il faut informer les autorités militaires de tout changement de situation.

### Rappel de l'arrêté interdisant la divagation des chiens et des chats du 21 mai 2003

Article 1 : Tout propriétaire de chien ou chat doit tenir son animal en laisse sur les voies, parcs et jardins publics, à l'intérieur de l'agglomération.

Article 2 : Tout chien ou chat errant, trouvé sur la voie publique, pourra être conduit, sans délai, à la fourrière.

Article 3 : Les infractions au présent arrêté sont passibles d'amende.

Article 4 : Monsieur le Commandant de Gendarmerie est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont une copie sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet.

**Conteneurs à verre, à textile et à bouchons** : situés rue Montravers (distillerie), Grande Rue (Maxi marché)

- En principe, la programmation de la collecte des conteneurs à verre permet de les vider avant leur remplissage. Nous vous prions de ne pas déposer de verre aux abords des conteneurs, ni de carton ou emballage.
- A proximité des conteneurs à verre, est mis à votre disposition un conteneur pour la collecte des textiles, ainsi qu'un conteneur à bouchons en plastique. La bénévoles, extérieure de la commune, qui collecte les bouchons déposés, souhaite n'y trouver que des bouchons. Merci de respecter son souhait.

### Droit d'accueil des élèves des écoles maternelles et élémentaires durant le temps scolaire

Une liste est ouverte, en mairie de Sancey pour s'inscrire afin d'assurer la continuité de service, "si le pourcentage de grévistes est égal ou supérieur à 25 %".

## Informations générales et communales (5/5)

### Atelier loisirs créatifs

Sous l'égide de Familles rurales, chaque mercredi après-midi, de 14h à 17h, sauf en juillet et août, dans les locaux du Périscolaire, rue Tridard, un partage de savoir est proposé dans différents domaines : broderie, peinture, carterie, décoration d'objets, tricot. Une monitrice d'activité artistique intervient une fois par trimestre. Renseignements et inscriptions auprès de Chantal Attard Tél. 03 81 86 84 11.

### Handball

Une nouvelle association sportive de handball débute à Sancey. Le Comité Départemental Doubs Handball aura le contrôle pendant une année de cette nouvelle association du secteur. Elle est destinée aux enfants nés entre les années 2007 et 2012 en 3 niveaux. Deux séances d'essai ont été proposées en septembre, les entraînements ont lieu au gymnase de Sancey tous les vendredis de 17h à 20h. Pour tout renseignement, s'adresser à Marlène Roy Tél. 03 81 44 23 93.

### Football

La saison 2016 - 2017 est, pour le club de foot de Sancey, une année exceptionnelle tant pour les résultats de toutes ses équipes, séniors et jeunes, que pour le nombre de licenciés ; en effet, après trois années en 3<sup>e</sup> division, l'équipe A accède enfin en 2<sup>e</sup> division de district, avec 20 victoires, 1 match nul et 1 seule défaite. Quant à l'équipe B, elle finit 3<sup>e</sup> dans sa division. Pour la saison à venir, le club comptera 110 licenciés, dont la moitié de jeunes.

Bravo à tous les joueurs, dirigeants, parents pour leur dévouement et leurs implications et aux fervents supporters, qui sont présents à chaque match au stade de Sancey ou lors des déplacements à l'extérieur. A bientôt sur les abords du stade.

### Réseau de coordination sanitaire social et médico-social du Pays Doubs Central

Au service des retraités et de leur famille, pour toutes demandes de renseignements, vous pouvez vous adresser au Centre d'information gérontologique du Pays Doubs central (anciennement l'espace seniors du CLIC) : 7 rue Barbier à 25110 Baume lès Dames Tél. 03 81 84 38 78 Mail : [contact@reseau-sante-doubcentral.fr](mailto:contact@reseau-sante-doubcentral.fr)

### Siel Bleu

Depuis maintenant 20 ans, le groupe associatif Siel Bleu intervient dans toute la France auprès de différents publics.

L'association a pour objectif de prévenir les effets néfastes de la sédentarité et du vieillissement chez les personnes âgées, malades et/ou en situation de handicap grâce à des programmes d'Activités physiques adaptées (APA). Ces programmes favorisent l'amélioration de l'autonomie et la qualité de vie des participants par la pratique d'activités motrices régulières, prodiguées et accompagnées par des professionnels spécifiquement formés en APA. Les professionnels Siel Bleu proposent des activités variées mettant systématiquement l'accent sur l'adaptation et l'individualisation des exercices. Ces activités permettent aux participants de travailler sur des aspects aussi divers que la condition physique, les habilités motrices, le schéma corporel, la prise de responsabilité, l'hygiène de vie ou l'estime de soi.

Cette année, l'association pourrait proposer plusieurs cycles : "gym prévention santé", "Bokwa", "Pilates", "mémoire tablette tactile", "marche nordique nutrition", à faible coût (15 € pour 3 mois de prise en charge), grâce à des subventions obtenues par la Caisse nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA).

Pour cela, une **réunion** de présentation aura lieu **le mardi 10 octobre à 14h salle du fourneau** présentant les cycles. Les **inscriptions** seront prises au terme de cette réunion.

## Liste des associations sises à Sancey

### Associations sociales

- ❖ **Association centre de soins infirmiers et Service de soins infirmiers à domicile**  
Moureaux Jean-Paul, 1 impasse Sous les chênes 25430 Sancey Tél. 03 81 86 82 02
- ❖ **Aide à domicile en milieu rural**  
Romain Aimé, 15 rue de Lattre de Tassigny 25430 Sancey Tél. 03 81 86 87 31
- ❖ **Amis de la santé**  
Patois Jean-Paul, 1 rue du Buémont 25190 Villars sur Dampjoux Tél. 03 81 96 49 41
- ❖ **Amicale des donateurs de sang bénévoles du secteur de Sancey**  
Defrasne Guy, 2 rue des corvées 25430 Sancey Tél 03 81 86 31 81
- ❖ **Amicale des Sapeurs-pompiers**  
Becoulet Alvine, rue Masson 25430 Sancey Tél. 06 72 46 53 41
- ❖ **Croix bleue**  
Seara Thierry, 16 rue du 7 Septembre 1944 25430 Sancey Tél. 06 78 13 20 86
- ❖ **Familles rurales**  
Renard Béatrice, 15 rue des Soyottes 25430 Sancey Tél. 03 81 86 81 59
- ❖ **Jeunes sapeurs-pompiers**  
Simonin Lionel, 10 rue en la Salle 25430 Sancey Tél. 06 80 11 30 67
- ❖ **Réagir**  
Sauvanet Thierry, BP 7 25430 Sancey Tél. 03 81 86 81 70
- ❖ **Soutien aux personnes handicapées au Burkina Faso (SPHBF)**  
Isabey Marie-Colette, 2 rue des Soyottes 25430 Sancey Tél. 03 81 86 80 73
- ❖ **Union des commerçants et artisans de Sancey**  
Nicolet Alain, 6 chemin Vie de Servin 25360 Lanans Tél. 03 81 60 48 12
- ❖ **Union nationale des combattants section de Sancey**  
Michel Claude, 45 Grande rue 25430 Vellevans Tél. 03 81 86 89 42

### Associations sportives

- ❖ **Club moto**  
Jacquet Bruno, 2 route de Belvoir 25430 Sancey Tél. 03 81 86 39 61
- ❖ **Club rando du vallon de Sancey**  
Arnoux Jean-Claude, 11 rue des Colards 25430 Sancey Tél. 03 81 86 80 21
- ❖ **Fitness club**  
Gillard Gérard, 8 rue de la Vieille route 25430 Sancey Tél. 03 81 86 32 34
- ❖ **Football**  
Mougey Christophe, 3 rue du Verger 25430 Sancey Tél. 03 81 86 83 36
- ❖ **Foot en salle (amicale)**  
Pierre David, 5 route de Clerval 25430 Sancey Tél. 03 81 61 82 37

- ❖ **Gymnastique féminine**  
Bidal Patricia, 16 route de Voître 25430 Sancey Tél. 03 81 86 31 25
- ❖ **Handball NOUVEAU**  
Roy Marlène, 1 rue sur la Velle 25380 Provenchère Tél. 03 81 44 23 93
- ❖ **Jogging tip top la forme**  
Aubry Marie-Hélène, lot. Champ Renaud 25430 Belvoir Tél. 03 81 81 23 82
- ❖ **Judo club**  
Bichot Céline, 3 chemin des Sapins 25360 Passavant Tél. 06 62 39 02 92
- ❖ **Majorettes du Far West**  
Cantin Patricia, 18 rue du Pré Monsieur 25430 Sancey Tél. 03 81 86 34 83
- ❖ **Tennis**  
Courgey Stéphane, 39 avenue Fontaine argent 25000 Besançon Tél. 06 33 23 08 72
- ❖ **Yoga**  
Brand Martine, 8 rue des Corvées 25430 Sancey Tél. 03 81 86 85 64

### Associations de loisirs

- ❖ **Art'cade**  
Nedez Germain, 3 rue des Saules 25430 Sancey Tél. 03 81 86 36 68
- ❖ **Association communale de chasse agréée (ACCA)**  
Vuillier Fabrice, 9 Grande rue 25380 Surmont Tél. 03 81 86 39 93
- ❖ **Association agréée de pêche et de protection du milieu aquatique (AAPPMA)**  
Brand Daniel, 8 rue des Corvées 25430 Sancey Tél. 03 81 86 85 64
- ❖ **Club du troisième âge**  
Gallezot Germaine, 5 rue en la Salle 25430 Sancey Tél. 03 81 86 33 22
- ❖ **Comité des fêtes de Sancey**  
Blondeau Lucien, 22 rue des Colards 25430 Sancey Tél. 03 81 86 34 97
- ❖ **Cyber Sancey**  
Pepiot Jean-Claude, 1 ter rue de la Baume 25430 Sancey Tél. 03 81 58 69 19
- ❖ **Jeunesse de Sancey**  
Faivre Léo, 13 rue de la Baume 25430 Sancey Tél. 03 81 86 87 44
- ❖ **L'écho de la Baume**  
Henriot Odette, 2 bis rue de la Baume 25430 Sancey Tél. 03 81 86 87 59
- ❖ **Les Zinsancey**  
Pierre Reine, 3 rue du Pré Monsieur 25430 Sancey Tél. 03 81 86 84 03
- ❖ **Quad évasion (en sommeil)**
- ❖ **Union musicale de Sancey**  
Aubry Gaby (vice-président), 24 rue d'Avoutot 25430 Sancey Tél. 03 81 86 88 72
- ❖ **Vallon Sancey à pas contés (VSAPC)**  
Defrasne Guy, 2 rue des corvées 25430 Sancey Tél. 03 81 86 31 81

## **Récapitulatif des horaires des services** (info. en gras = info. modifiée)

Documentations en mairie et à la Communauté de communes du Pays Sancey Belleherbe (CCPSB)

**Secrétariat de mairie de SANCEY** 12 rue du 7 Septembre 1944 Tél. 03 81 86 32 60

[mairie.sancey@orange.fr](mailto:mairie.sancey@orange.fr)

- **Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi de 9h à 12h**
- **Lundi et vendredi de 13h30 à 17h30**

**Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR)** 3 ter, rue Montravers, Tél. 03 81 86 34 92

[admrsanceylegrand@fede25.admr.org](mailto:admrsanceylegrand@fede25.admr.org) [www.federation-admr-du-doubs.org](http://www.federation-admr-du-doubs.org)

- Lundi et mardi 10h00-12h00, jeudi 09h30-11h30 et vendredi 13h30-17h00.

**Amis de la santé, Responsable Gilbert Magnin** Tél. 06 45 90 84 60

- Troisième vendredi de chaque mois, à partir de 20h, mairie salle 1<sup>er</sup> étage

**Assistante sociale, infirmière PMI** 14b, rue de Lattre de T. (CCPSB) Tél. 03 81 86 87 62

- Permanence sur rendez-vous lundi après-midi avec Amandine Cattelet
- Contact de l'assistante sociale, **infirmière au CMS de L'Isle/D. Tél. 03 81 92 73 98**

**Association Domicile Service (ADS)** 3 ter, rue Montravers dans les locaux ADMR

- Permanence : **2<sup>e</sup> mercredi matin du mois le matin**
- Point de contact, à Valdahon Tél. 03 81 56 66 73 [ads25@wanadoo.fr](mailto:ads25@wanadoo.fr) [www.ads25](http://www.ads25)

**Bibliothèque-Médiathèque Alain Cartier** 1, rue Montravers, **Tél. 03 81 86 34 59**

[bibliotheque.sancey@wanadoo.fr](mailto:bibliotheque.sancey@wanadoo.fr)

- Mercredi et samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h, le jeudi de 16h à 18h
- Accueil des scolaires les mardis, jeudis sur rendez-vous avec les professeurs des écoles

**Conseil d'architecture d'urbanisme et d'environnement du Doubs (CAUE)** Besançon

- Conseils gratuits d'un architecte pour construction, transformation, rénovation d'une maison, réhabilitation ; prendre rendez-vous au Tél. 03 81 82 19 22

**Agence départementale d'information pour le logement (ADIL)** Tél. 03 81 61 92 41

[www.adil25.org](http://www.adil25.org) ; [adil25@orange.fr](mailto:adil25@orange.fr)

- Conseils gratuits pour économie d'énergie de 9h à 12h et de 14h à 18h
- **CCPSB : 4<sup>ème</sup> mercredi du mois de 9 h à 12 h sur rendez-vous avec David Boyard**

**Collecte des ordures ménagères**

- Lundi matin pour les ordures ménagères (sortir les bacs la veille au soir)
- Vendredi matin des semaines paires pour le tri sélectif : bacs jaunes (uniquement)

**Communauté de communes du Pays de Sancey Belleherbe (CCPSB)** 14 bis rue de Lattre de Tassigny 25430 Sancey Tél. 03 81 86 87 62 [contact@payssancey-belleherbe.fr](mailto:contact@payssancey-belleherbe.fr)

- Du lundi au vendredi de **9h à 12h00 et 14h à 17h**, sauf vendredi de 14h à 16h

**Croix Bleue, Responsable Thierry Seara** Tél. 06 78 13 20 86

- **Troisième jeudi** de chaque mois, à partir de 20h, mairie salle du 1<sup>er</sup> étage

**Déchetterie**

- Les horaires d'ouverture de la nouvelle déchetterie fixe (provisoire) située à Vellerot lès Belvoir, " sur le Tartre " à la Zone d'Activités, sont les suivants :
  - entre le 1<sup>er</sup> avril et le 30 septembre :
    - lundi, mercredi et vendredi de 14h00 à 18h00,



- samedi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 ;
- entre le 1<sup>er</sup> octobre et le 31 mars :
  - lundi, mercredi et vendredi de 14h00 à 17h00,
  - samedi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

• **Collecte des encombrants : sur inscriptions à la CCPSB Tél. 03 81 86 87 62**

**Gendarmerie** 1, rue sous les chênes Tél. 03 81 86 87 22 pour urgences cf. page 37

- Permanence à Sancey : lundi matin de 10h à 12 h et vendredi après-midi de 14h à 18h
- Permanence à L'Isle sur le Doubs Tél. 03 81 92 72 70
  - Du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 18 h
  - Week-end et jours fériés de 9h à 12h et de 15h à 18h

**SOLIHA (solidaires pour l'habitat) anciennement HDL Montbéliard** 1 rue du château 03 81 81 23 33

- Acteur de l'économie sociale et solidaire, mouvement associatif du secteur de l'amélioration de l'habitat : réhabilitation accompagnée, accompagnement des personnes, gestion locative sociale et production d'habitat d'insertion

**Ludothèque** 15, rue Tridard, bâtiment périscolaire sauf juillet-août,

- Ecole maternelle : en général 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> vendredis du mois
- Enfants accompagnés : en général 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> vendredis du mois de 16h00 à 18h00

**Périscolaire** 15 rue Tridard Tél. 03 81 59 33 72

- Permanence administrative en période scolaire : **lundis et jeudis de 8h30 à 11h00 et les mardis de 13h30 à 16h00** [sancey@famillesrurales.org](mailto:sancey@famillesrurales.org)
- Services en période scolaire : 07h30-08h30, 11h30-13h30 et 15h45-18h30 et mercredi 07h30-08h45

**Pôle objectif emploi**

- Informations, rendez-vous Tél. 03 81 86 02 63 [clervalsancey@msapobjectifemploi.org](mailto:clervalsancey@msapobjectifemploi.org)
- Permanences sur rendez-vous : lundi de 9h à 12h30 et de 13h à 17h et le mardi de 9h à 12h30 avec Claire Simon Tél. 06 24 77 22 96
- Accompagnement personnalisé gratuit pour emploi, entreprise et personne en recherche emploi [www.maisondeserviceaupublic.fr](http://www.maisondeserviceaupublic.fr)

**Pôle emploi Mission Locale Espaces Jeunes** (de 16 à 25 ans)

- Permanence à la CCPSB 1<sup>er</sup> jeudi après-midi de chaque mois sur rendez-vous Tél. 03 81 84 09 08 ou courriel [carine.romanens@milobfc.fr](mailto:carine.romanens@milobfc.fr)

**La Poste** 2, route de Besançon Tél. 03 81 86 82 30

- Du lundi au vendredi de 14 h à **16 h30, dernière levée à 15 h 15**, le samedi 12h

**Relais petite enfance - familles assistantes maternelles**

- **Permanence 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> mardis de chaque mois de 13h30 à 15h30 à la CCPSB**  
**Hors ces créneaux, contact Tél. 03 81 96 52 21 ou [rpe@islesurledoubs.fr](mailto:rpe@islesurledoubs.fr)**

**Tadou** : Transport à la demande dans le pays Doubs central 5 rue Barbier BP 42027

25112 Baume les Dames [www.doubscentral.org](http://www.doubscentral.org).

- Sur simple réservation, une voiture passe vous prendre et vous dépose dans toutes les communes et gares du Doubs central
- Fiche d'inscription, tarifs disponibles en Mairie, ce service de transport fonctionne du lundi au samedi de 6h à 20h15
- Réservation du lundi au vendredi de 8h à 11h (minimum la veille avant 11h) (le vendredi pour le lundi) Tél. 03 81 84 79 35 Tarif réduit si réservation 4 jours ou plus avant trajet ou plusieurs personnes dans même véhicule.

## **Procédures d'urgence pour contacter Les Sapeurs-Pompiers et la Gendarmerie Nationale**

**Avant de composer votre numéro d'appel**, préparer votre appel, en rassemblant :

- votre nom ;
- le lieu géographique du sinistre ou de l'accident : commune puis lieu-dit et toute autre précision nécessaire pour garantir l'intervention des moyens les plus proches dans le minimum de temps : code d'entrée d'immeuble, cage d'escalier, niveau, étage, etc ... ;
- le numéro de téléphone correspondant à votre appel.

### **Comment solliciter les secours**

Lors d'une situation nécessitant l'intervention des secours, sur la commune de Sancey, ou partout ailleurs dans le Doubs ou en France, il faut composer, **soit le numéro de téléphone 18, soit le numéro 112** (numéro d'appel d'urgence européen aboutissant sur une plate-forme de traitement des urgences dans tous les pays de l'union européenne) en France et notamment dans le Doubs, le 112 **vous garantit d'entrer en contact avec le centre de traitement des appels (CTA) du SDIS 25** basé à Besançon, situé quartier des Montboucons.

Selon le contenu de la conversation, votre interlocuteur :

- s'il s'agit d'un **secours à personne**, met en œuvre une conversation téléphonique à trois personnes en incluant le SAMU ; ce dernier décidera de la nature et des moyens à engager, soit une ambulance privée, soit les sapeurs-pompiers ; soit un autre vecteur médical privé ou institutionnel (SOS Médecin, correspondant de SAMU, etc...).
- s'il s'agit d'un **accident de la route, d'un incendie, d'une intervention diverse**, engage d'emblée les sapeurs-pompiers, puis organise, selon le cas, une conversation à trois en ajoutant comme dans le cas précédent le SAMU, et les forces de Police.

Votre interlocuteur du CTA vous posera alors toutes les questions lui permettant d'identifier la situation et les moyens à engager.

### **Comment contacter la gendarmerie**

La permanence quotidienne du planton à la Brigade de Sancey est rétablie le lundi de 08 h à 12 heures et le vendredi de 14 heures à 18 heures si les nécessités du service le permettent.

Pour entrer en contact avec la Gendarmerie, les différentes possibilités sont les suivantes :

- **par téléphone**, en composant le numéro de la Brigade de Sancey **03 81 86 87 22**
  - entre 08h00 et 19h00
    - soit c'est un gendarme de Sancey présent qui vous répond,
    - soit c'est un gendarme de la Brigade de l'Isle sur le Doubs qui vous répond suite au transfert téléphonique du numéro ;
  - entre 19h00 et 08h00 votre appel aboutit au Centre opérationnel de la Gendarmerie de Besançon (COG) ; le COG est joignable 24h/24 par le **17**.
- **physiquement** à la Brigade de Sancey **par l'interphone** avec barre d'appel à l'entrée
  - soit accès à la Brigade de Sancey si un gendarme est présent dans les bureaux,
  - soit réponse d'un gendarme de la brigade de l'Isle sur le Doubs, après déport de la liaison en cas d'absence de gendarme à Sancey ;
  - **l'accueil est également possible** à la brigade de l'Isle sur le Doubs :
    - les jours ouvrés de 08h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00,
    - les dimanches et jours fériés de 09h00 à 12h00 et de 15h00 à 18h00.





**04 décembre 2016**  
**Départ en retraite de Patrick Cruet**  
**à droite, Pierre Picard son successeur**



**Partie du lot de chênes**  
**Vente de 268 chênes, 478 m<sup>3</sup>, 397 119 €**



**11 décembre 2016**  
**Repas des aînés**  
**235 réponses favorables sur 343 invitations**



**27 octobre 2016**  
**Besançon**  
**Récompense village fleuri**



**8 janvier 2017**  
**Remise de médailles**



**2 juin 2017**  
**165 Mamans présentes,**  
**200 réponses pour 455 invitations**